

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Pour l'amélioration des races de chiens en France

*Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
Reconnue d'Utilité Publique*

COMMISSION NATIONALE D'ÉDUCATION ET D'ACTIVITÉS CYNOPHILES

Réunion du 21 mars 2012 au siège de la Société Centrale Canine.

Proposé au Comité de la S.C.C. : 3.13 A-B-C

Présents : Jean-Paul PETITDIDIER, Jean-Claude METANS, Annie TARDY, Jean-Pierre GARCIA, Serge FELIX, Serge RAFIN.

Absent excusé : Daniel SCHWARTZ, Alexandre BALZER.

Début de Réunion : 10 heures.

Fin de réunion : 18 heures.

1 – COMMUNICATION DE JEAN-PAUL PETITDIDIER :

A - Il souhaite que les CTR soient informés des dates du Championnat de France de Standard 2013. Il ne peut y avoir à ces dates de concours.

B - Il nous présente le devis de la Sté FORMALIS pour la gestion et la tenue du Magazine CNEAC en 2012 à partir des éléments fournis par les responsables : Jean-Pierre GARCIA et Serge FELIX. Ce devis est accepté par la commission.

C - Il nous présente le bilan comptable que l'on peut consulter sur « www.magazinecneac.fr » Rubrique : CNEAC, onglet : Rapport de la CNEAC, page : Compte rendu résultats 2011 de la CNEAC.

D – Il souhaite que la CNEAC se rapproche des clubs de races et organise une réunion comme il se faisait par le passé. Jean-Claude METANS nous communiquera une date et un lieu favorable à sa réalisation. La commission pourra présenter l'école du chiot et prêter une oreille attentive à toutes suggestions.

E – La SACEM : Nouvelles conditions pour les 50 concours 2012 inscrits au calendrier et validés par la SCC dans sa réunion de Décembre 2011, concernant les frais Sacem. Ils seront pris en charge par notre partenaire principal.

2 – PROPOSITIONS DE NOMINATIONS DE JUGES :

Lire en paragraphe : 3.13 A – B – C.

3 – ETUDE DES C.R. DES GROUPE DE TRAVAIL :

3.1 – CR C.T.R. : Pas de proposition.

3.2 - GROUPE DE TRAVAIL AGILITY.

Compte-rendu et propositions du groupe en date du 1 mars 2012.

1. Organisation d'un concours 3^{ème} degré

Référence CR du 13 avril 2011 - Les Concours 3^{ème} Degré

Projet de modification **surligné en vert**

Conditions d'organisation

Les conditions d'organisation sont identiques à un concours classique

Ils sont organisés par un club d'éducation ayant une section active d'AGILITY, affiliée ou en stage d'affiliation.

Les invitations

Ces **concours sont ouverts à tous les concurrents 3^{ème} degrés de France**. L'organisation se fait selon le principe du découpage Grande Région. Les clubs organisateurs peuvent envoyer les invitations aux CTR pour diffusion et demander une publication de l'invitation sur le site officiel de la CNEAC via le responsable du site.

Ces concours sont au nombre de cinq ou six avec une possibilité d'extension dans l'avenir si le résultat est positif. Ils sont répartis de manière équitable sur le territoire national. Ils peuvent également être couplés sur un même week end avec un concours ouvert aux 1^{ers} et 2^{ème} degré et Non Lof **mais pas le même jour**.

En limitant volontairement le nombre de ces concours, les compétiteurs de niveau 3 devraient être incités à se déplacer nombreux pour un concours qui leur est consacré.

Ils sont jugés par un juge qualifié et doivent respecter les règles d'organisation des concours nationaux (cf. cahier des charges concours) ainsi que le règlement national en vigueur.

Ils font l'objet d'une mise au calendrier régional dans les mêmes conditions que les concours classiques. Ils sont inscrits au calendrier officiel. **Les organisateurs s'assurent auprès du Groupe de Travail AGILITY qu'un autre concours 3^{ème} degré n'est pas organisé à la même date pour permettre le déplacement d'un maximum de compétiteurs de niveau 3.**

Les épreuves

Le concours 3^{ème} degré comprend :

2 Agility (3^{ème} degré plus GPF) et 2 JUMPING dont 1 est comptabilisé pour l'homologation du concours

La Vitesse d'évolution

Le Temps Parcours Standard (TPS)

Une seule particularité, le calcul du T.P.S.

Il est calculé en prenant le temps du meilleur chien sans faute dans sa catégorie, + 10 %.

Ce principe a le mérite :

- **de correspondre à un niveau technique élevé**
- d'établir une règle homogène pour tous les concours grande région 3^{ème} degré
- de tenir compte des différentes conditions climatiques et des différents revêtements des terrains

Les concurrents

Ces concours sont ouverts aux compétiteurs titulaires d'une licence 3^{ème} degré qui forment, par définition, le haut niveau national.

Gestion informatique : PROGESCO

L'homologation se fait sur les épreuves (3^{èmes} degré, GPF) et 1 Jumping. Le second jumping est géré en épreuve d'animation et non comptabilisé. Les qualificatifs obtenus sont pris en compte.

2. Règlement Trophée : Dossier inscription (ajouter)

Catégorie D

Intégration d'un chien de catégorie « D » dans une équipe de catégorie « B ».

Compte tenu du faible nombre de chiens en D dans les grandes régions, Il est autorisé l'intégration d'un seul chien de catégorie D en équipe B avec un maximum de 3 équipes mixtes par Grande Région.

3. Chapitre constitution du dossier pour les finales Nationales.

- Un chèque de **20 Euros**, par chien inscrit, non agrafé à l'ordre indiqué sur la feuille d'acceptation de participation à la finale. Noter au dos du chèque le nom du participant.

4. Quotas 2012

CHAMPIONNAT de FRANCE 2e degré : 10% des licenciés soit : **334**

Libelle régionale	A	A	B	B	C	C	D	D	Total	
ALSACE SC-BAS RHIN	23	2	19	2	36	4	5	1	83	2,70%
ALSACE SC-HAUT RHIN	17	2	18	2	53	5	1	1	89	2,90%
AUVERGNE-BOURB.-VELAY	28	3	20	2	54	5	4	1	106	3,40%
BASSE-NORMANDIE	13	1	13	1	47	5	2	1	75	2,40%
BOURGOGNE	19	2	26	3	60	6	2	1	107	3,50%
BRETAGNE	39	4	24	2	70	7	8	1	141	4,50%
CENTRE	45	5	35	4	82	8	5	1	167	5,40%
CHAMPAGNE-ARDENNE	22	2	8	1	42	4	2	1	74	2,30%
CORSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
DORDOGNE	10	1	2	1	11	1	1	1	24	0,70%
EURE	3	1	9	1	41	4	3	1	56	1,80%
FRANCHE-COMTE	24	2	21	2	43	4	3	1	91	2,90%
GIRONDE	18	2	13	1	28	3	1	1	60	1,90%
ILE-DE-FRANCE	56	6	40	4	129	13	4	1	229	7,40%
LANDES	16	2	4	1	26	3	2	1	48	1,50%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	46	5	32	3	86	9	4	1	168	5,40%
LIMOUSIN	9	1	7	1	31	3	2	1	49	1,50%
LORRAINE	49	5	30	3	67	7	5	1	151	4,80%
LOT-ET-GARONNE	0	0	2	1	2	1	0	0	4	0,10%
MIDI-COTE D'AZUR	66	7	43	4	148	15	8	1	265	8,50%
S.C. GUADELOUPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
S.C. MARTINIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
S.C. NELLE CALEDONIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
S.C. REUNION	6	1	2	1	9	1	2	1	19	0,60%
PAYS-DE-LA-LOIRE	42	4	33	3	84	8	5	1	164	5,30%
SC NORD-PICARDIE	15	2	8	1	33	3	6	1	62	2,00%
PICARDIE SC OISE	10	1	8	1	35	4	5	1	58	1,80%
POITOU-CHARENTES	31	3	28	3	67	7	5	1	131	4,20%
PYRENEES-ATLANTIQUES	13	1	11	1	13	1	2	1	39	1,20%
PYRENEES-GASCOGNE	38	4	23	2	49	5	4	1	114	3,60%
QUER.-ROUER. PYRENEES	8	1	12	1	30	3	0	0	50	1,60%
RHONE-ALPES	42	4	30	3	128	13	6	1	206	6,60%
SEINE-MARITIME	19	2	11	1	64	6	2	1	96	3,10%
ST-HUBERT-DU-NORD	29	3	26	3	102	10	5	1	162	5,20%
TOTAL SELECTIONNABLES	756	79	558	59	1670	168	104	28	3088	98,80%

CHAMPIONNAT DE France 3e DEGRE : 35% des licenciés soit : 196

Libelle régionale	A	A	B	B	C	C	D	D	Total	%
ALSACE SC-BAS RHIN	2	1	2	1	4	1	0	0	8	1,5
ALSACE SC-HAUT RHIN	4	1	4	1	11	4	1	1	20	3,8
AUVERGNE-BOURB.-VELAY	7	2	2	1	8	3	0	0	17	3,2
BASSE-NORMANDIE	2	1	7	2	14	5	0	0	23	4,4
BOURGOGNE	6	2	1	1	14	5	1	1	22	4,2
BRETAGNE	5	2	3	1	11	4	1	1	20	3,8
CENTRE	3	1	2	1	12	4	2	1	19	3,6
CHAMPAGNE-ARDENNE	5	2	5	2	6	2	0	0	16	3
CORSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DORDOGNE	1	1	2	1	0	0	0	0	3	0,6
EURE	0	0	1	1	9	3	0	0	10	1,9
FRANCHE-COMTE	4	1	4	1	4	1	0	0	12	2,3
GIRONDE	3	1	1	1	5	2	0	0	9	1,7
ILE-DE-FRANCE	13	5	12	4	26	9	0	0	51	9,7
LANDES	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0,2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	7	2	6	2	21	7	1	1	35	6,6
LIMOUSIN	0	0	1	1	3	1	0	0	4	0,8
LORRAINE	10	4	5	2	20	7	4	1	39	7,4
LOT-ET-GARONNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MIDI-COTE D'AZUR	8	3	6	2	17	6	0	0	31	5,9
GUADELOUPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MARTINIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CALEDONIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S.C. REUNION	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0,2
PAYS-DE-LA-LOIRE	6	2	3	1	14	5	0	0	23	4,4
PICARDIE SC NORD-PICARDIE	1	1	0	0	2	1	1	1	4	0,8
PICARDIE SC OISE	5	2	3	1	5	2	0	0	13	2,5
POITOU-CHARENTES	2	1	1	1	8	3	0	0	11	2,1
PYRENEES-ATLANTIQUES	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0,2
PYRENEES-GASCOGNE	3	1	5	2	12	4	0	0	20	3,8
QUERCY-ROUERGUE-PYRENEES	1	1	1	1	3	1	0	0	5	0,9
RHONE-ALPES	14	5	8	3	32	11	0	0	54	10,2
SEINE-MARITIME	4	1	5	2	20	7	0	0	29	5,5
ST-HUBERT-DU-NORD	8	3	6	2	12	4	0	0	26	4,9
TOTAL SELECTIONNABLES	126	48	96	38	294	103	11	7	527	196

GRAND PRIX DE FRANCE DE LA SCC : 6,4 % des licenciés soit : 475

Libelle régionale	A	A	B	B	C	C	D	D	Total	%
ALSACE SC-BAS RHIN	44	3	40	3	104	7	10	1	198	2,8
ALSACE SC-HAUT RHIN	40	3	37	2	99	6	6	1	182	2,5
AUVERGNE-BOURB.-VELAY	65	4	40	3	146	9	7	1	258	3,6

BASSE-NORMANDIE	33	2	33	2	103	7	9	1	178	2,5
BOURGOGNE	48	3	45	3	133	9	6	1	232	3,2
BRETAGNE	98	6	49	3	202	13	19	1	368	5,1
CENTRE	77	5	64	4	163	10	9	1	313	4,4
CHAMPAGNE-ARDENNE	45	3	29	2	99	6	6	1	179	2,5
CORSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DORDOGNE	20	1	7	1	32	2	4	1	63	0,9
EURE	9	1	12	1	89	6	4	1	114	1,6
FRANCHE-COMTE	51	3	39	2	117	7	12	1	219	3,1
GIRONDE	36	2	27	2	66	4	2	1	131	1,8
ILE-DE-FRANCE	116	7	85	5	308	20	17	1	526	7,3
LANDES	30	2	14	1	61	4	4	1	109	1,5
LANGUEDOC-ROUSSILLON	88	6	76	5	240	15	17	1	421	5,9
LIMOUSIN	15	1	18	1	76	5	2	1	111	1,5
LORRAINE	102	7	68	4	172	11	13	1	355	4,9
LOT-ET-GARONNE	1	1	4	1	9	1	0	0	14	0,2
MIDI-COTE D'AZUR	141	9	87	6	318	20	28	2	574	8
O-M S.C. GUADELOUPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
O-M S.C. MARTINIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
O-M S.C. NELLE CALEDONIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
O-M S.C. REUNION	12	1	3	1	30	2	3	1	48	0,7
PAYS-DE-LA-LOIRE	80	5	70	4	221	14	8	1	379	5,3
PICARDIE SC NORD-PICARDIE	34	2	28	2	85	5	14	1	161	2,2
PICARDIE SC OISE	32	2	20	1	86	6	10	1	148	2,1
POITOU-CHARENTES	73	5	62	4	171	11	10	1	316	4,4
PYRENEES-ATLANTIQUES	29	2	23	1	41	3	5	1	98	1,4
PYRENEES-GASCOGNE	74	5	48	3	148	9	8	1	278	3,9
QUERCY-ROUERGUE-PYRENEES	21	1	24	2	71	5	2	1	118	1,6
RHONE-ALPES	113	7	73	5	331	21	15	1	532	7,4
SEINE-MARITIME	35	2	24	2	117	7	4	1	180	2,5
ST-HUBERT-DU-NORD	84	5	73	5	204	13	12	1	373	5,2
TOTAL SELECTIONNABLES	1646	106	1222	81	4042	258	266	30	7176	475

SELECTIF DU TROPHEE 2012 : 5,5% des licenciés soit : 100 ÉQUIPES

Libelle régionale	A	B	C	D	Total
ALSACE SC-BAS RHIN	44	40	104	10	198
ALSACE SC-HAUT RHIN	40	37	99	6	182
AUVERGNE-BOURB.-VELAY	65	40	146	7	258
BASSE-NORMANDIE	33	33	103	9	178
BOURGOGNE	48	45	133	6	232
BRETAGNE	98	49	202	19	368
CENTRE	77	64	163	9	313
CHAMPAGNE-ARDENNE	45	29	99	6	179
CORSE	0	0	0	0	0
DORDOGNE	20	7	32	4	63
EURE	9	12	89	4	114

FRANCHE-COMTE	51	39	117	12	219
GIRONDE	36	27	66	2	131
ILE-DE-FRANCE	116	85	308	17	526
LANDES	30	14	61	4	109
LANGUEDOC-ROUSSILLON	88	76	240	17	421
LIMOUSIN	15	18	76	2	111
LORRAINE	102	68	172	13	355
LOT-ET-GARONNE	1	4	9	0	14
MIDI-COTE D'AZUR	141	87	318	28	574
O-M S.C. GUADELOUPE	0	0	0	0	0
O-M S.C. MARTINIQUE	0	0	0	0	0
O-M S.C. NELLE CALEDONIE	0	0	0	0	0
O-M S.C. REUNION	12	3	30	3	48
PAYS-DE-LA-LOIRE	80	70	221	8	379
PICARDIE SC NORD-PICARDIE	34	28	85	14	161
PICARDIE SC OISE	32	20	86	10	148
POITOU-CHARENTES	73	62	171	10	316
PYRENEES-ATLANTIQUES	29	23	41	5	98
PYRENEES-GASCOGNE	74	48	148	8	278
QUERCY-ROUERGUE-PYRENEES	21	24	71	2	118
RHONE-ALPES	113	73	331	15	532
SEINE-MARITIME	35	24	117	4	180
ST-HUBERT-DU-NORD	84	73	204	12	373
TOTAL SELECTIONNABLES	1646	1222	4042	266	7176

N° 1 Région Nord :

	A	B	C	D	
EURE	9	12	89	4	114
SEINE-MARITIME	35	24	117	4	180
ST-HUBERT-DU-NORD	84	73	204	12	373
ILE-DE-FRANCE	116	85	308	17	526
PICARDIE - NORD	34	28	85	14	161
PICARDIE - OISE	32	20	86	10	148
TOTAUX :	310	242	889	61	1502
Nombre licenciés sélectionnables :	17	13	52	3	85
Nombre d'équipes sélectionnées :	4	3	12	1	<u>20</u>

N° 2 Région Est :

	A	B	C	D	
ALSACE BAS-RHIN	44	40	104	10	198
ALSACE HAUT-RHIN	40	37	99	6	182
CHAMPAGNE-ARDENNE	45	29	99	6	179
LORRAINE	102	68	172	13	355
FRANCHE-COMTE	51	39	117	12	219
BOURGOGNE	48	45	133	6	232

TOTAUX :	330	258	724	53	1365
Nombre licenciés sélectionnables :	18	14	40	3	75
Nombre d'équipes sélectionnées :	5	4	10	1	<u>20</u>

N° 3 Région Ouest :

	A	B	C	D	
BASSE-NORMANDIE	33	33	103	9	178
BRETAGNE	98	49	202	19	368
PAYS-DE-LA-LOIRE	80	70	221	8	379
POITOU-CHARENTES	73	62	171	10	316
CENTRE	77	64	163	9	313
TOTAUX :	361	278	860	55	1554
Nombre licenciés sélectionnables	20	5	47	3	75
Nombre d'équipes sélectionnées	5	4	12	1	<u>22</u>

N° 4 Région Sud-ouest :

	A	B	C	D	
GIRONDE	36	27	66	2	131
LANDES	30	14	61	4	109
PYRENEES-ATLANTIQUES	29	23	41	5	98
PYRENEES-GASCOGNE	74	48	148	8	278
LOT-ET-GARONNE	1	4	9	0	14
DORDOGNE	20	7	32	4	63
QUERCY-ROUERGUE-PYRENEES	21	24	71	2	118
AUVERGNE-BOURB.-VELAY	65	40	146	7	258
LIMOUSIN	15	18	76	2	111
OUTRE-MER	12	3	30	3	48
TOTAUX :	303	208	680	37	1228
Nombre licenciés sélectionnables	17	11	37	2	67
Nombre d'équipes sélectionnées	4	3	9	1	<u>17</u>

N° 5 Région Sud-est :

	A	B	C	D	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	88	76	240	17	421
RHONE-ALPES	113	73	331	15	532
MIDI-COTE D'AZUR	141	87	318	28	574
TOTAUX :	342	236	889	60	1527
Nombre licenciés sélectionnables	19	13	49	3	84
Nombre d'équipes sélectionnées	5	3	12	1	<u>21</u>

5. Les intervenants Compétiteurs de Haut Niveau (CHN)

Monitorats Agility (MAG 1er niveau et MAG 2e niveau et les BER)

ANNEXE

Région	Nom	Adresse	Téléphone / Mail
Alsace	Pauline JENN	7 Rue du Ruisseau 68128 Rosenau	06.88.46.05.61 paule.jenn@wanadoo.fr
Alsace	Francis CANAL	1a, rue de romagny 68210 VALDIEU-LUTRAN	03 89 25 29 15 / 06 72 87 10 89 canal.francis@aliceadsl.fr
Auvergne	Christophe DALMAT	5 Rue Pierre David 63000 Clermont Ferrand	06.50.583.74.96 christophedalmat@hotmail.fr
Auvergne	Christelle BOUILLOT	67 Avenue de Thiers 03270 Saint-Yorre	06.63.63.20.18 kidjy@hotmail.com
Auvergne	Thierry KWASNY	81 Rue de Chantoiseau 03600 Commentry	06.72.87.37.94 thierry.kwasny@worldonline.fr
Basse Normandie	Emmanuel MELAIN	19 rue de la Forge 50170 TANIS.	manu.marianne@sfr.fr 06.31.15.89.83
Ile de France	Jessica FLOURET	14 Bis rue du Vieux Rû 77210 AVON	owentayron@msn.com 06 23 08 37 90
Lorraine	Patrice WILLAUME	7 impasse de Mauvezin 57420 SILLEGNY	03 87 52 46 80 / 06 72 47 06 82 patrice.willaume@orange.fr
Midi Côte d'Azur	Olivier ADYNS	502 Allée des Chaumes 13880 Velaux	06.80.88.80.58 / olivier.adyns@orange.fr
Midi Côte d'Azur	Patrick SERVAIS		06.64.98.15.06 thor.servais@free.fr
Pyrénées Gascogne	Frédéric DURAND	127 rue Marcel Doret 31840 AUSSONNE.	06.16.66.40.51 boubalise@hotmail.fr
Pyrénées Gascogne	Nathalie BUTTEUX	11 IMPASSE DU MONTAIGU 65360 BERNAC_DESSUS	05 62 45 32 75 / 06 16 73 01 47 nathaliebutteux@orange.fr
Quercy-Rouergue -Pyrénées	Eric COURANT	7 chemin de la Salaberde 81160 ST JUERY	05 63 45 11 60 / 06 21 40 27 78 ericcourant@orange.fr
St Hubert du Nord	Isabelle DECONNINCK	7 Rue d'en Bas 62260 AMETTES	0321274756 / 0613253862 isamali@orange.fr
St Hubert du Nord	Sylvain JACQUEMIN	7 Rue Pierre Mendes France 59790 Ronchin	06.12.11.81.28 / syjacquemin@numericable.fr
St Hubert du Nord	Alain REMUND	10 Rue Denis Cordonnier 59950	06.64.22.15.34 / alain.remund@gmail.com

LES INTERVENANATS : Bases d'Entraînement Régionales (BER)

Région	Nom	Adresse	Téléphone / Mail
Auvergne- Bourbonnais -Velay	Christelle BOUILLOT	67 Avenue de Thiers 03270 Saint- Yorre	06.63.63.20.18 / kidjy@hotmail.com
	Christophe DALMAT	5 Rue Pierre David 63000 Clermont Ferrand	06.50.58.74.96 christophedalmat@hotmail.fr
	Thierry KWASNY	81 Rue de Chantoiseau 03600 Commentry	06.72.87.37.94 / thierry.kwasny@worldonline.fr
	Stéphan ROUSSEL	9 bis Avenue des Bughes 63530 Sayat	06.89.74.24.64 / steph27.rousseau@orange.fr
Basse Normandie	Emmanuel MELAIN	19 rue de la Forge 50170 TANIS.	manu.marianne@sfr.fr 06.31.15.89.83
Eure	Sébastien VENAT	10 Rue du 11 Novembre 27460 Alizay	06.43.27.90.33 / sebastienvenat@aliceadsl.fr
Ile de France	Jessica FLOURET	14 Bis rue du Vieux Rû 77210 AVON	owentayron@msn.com 06 23 08 37 90
Languedoc Roussillon	José TUVERI	Mas St Joseph Rue de la Vigneronne 66000 PERPIGNAN	06.20.48.54.89 / 04.68.54.97.07 tuveri.jose@dbmail.com

	Renaud CASTELAIN	14 rue des trois consuls 66140 CANET en ROUSSILLON	renaudcastelain@gmail.com
Lorraine	Patrice WILLAUME	7 impasse de Mauvezin 57420 SILLEGNY	03 87 52 46 80 / 06 72 47 06 82 patrice.willaume@orange.fr
	Béatrice WILLAUME	7 impasse de Mauvezin 57420 SILLEGNY	03 87 52 46 80 / 06 72 47 06 82 patrice.willaume@orange.fr
	Alexandrine HUITOREL	10 rue de la Libération 54121 VANDIERES	A compléter
	Christian CRAMATTE	2 rue Principale 57590 HANNONCOURT	09 60 37 39 43 / 06 70 16 82 24 christian-cr@orange.fr
Midi Côte d'Azur	Olivier ADYNS	502 Allée des Chaumes 13880 Velaux	06.80.88.80.58 / olivier.adyns@orange.fr
	Linda BOURASSE	502 Allée des Chaumes 13880 Velaux	06.64.20.56.07 / linda.bourasse@orange.fr
	Patrick SERVAIS	205 la goélette Notre dame des marins - 13500 Martigues	04 42 80 21 99 / 06.64.98.15.06 thor.servais@free.fr
	Caroline GUIGNARD	Campagne Perrimond Ancien chemin de Camps 87170 BRIGNOLES	06.62.59.15.77 pitaviak@yahoo.fr
Haut-Rhin	Johann CANAL	1106 Rue de Romagny 68210 Valdieu-Lutran	06.69.54.67.92 / Johann.canal@gmail.com
	Pauline JENN	7 Rue du Ruisseau 68128 Rosenau	06.88.46.05.61 paule.jenn@wanadoo.fr
Pyrénées Gascogne	Grégory BIELLE-BIDALOT	42 Rue Antoine de Gargas Appt A03 31500 Toulouse	06.07.57.43.72 bielle.greg@free.fr
Rhône Alpes	Marie Thérèse GUILLEMARD	Quartier Vinascue 26740 ST MARCEL LES SAUZET	04 75 46 77 05 mth.magiescanidanses@orange.fr
	Sébastien ALLERME	chemin de l'île rose 38340 Voreppe	06 20 82 49 94 allerme.sebastien@gmail.com
	Jérémy CHOMIENNE	190 impasse bourbouillon 42800 CHATEAUNEUF	06 22 18 39 45 jeremy42@aol.com
St Hubert du Nord	Joffrey ADYNS	99 Rue Claude Monet 59182 Montigny en Ostrevent	06.84.52.04.36 jadyns@hotmail.fr
	Sylvain JACQUEMIN	7 Rue Pierre Mendes France 59790 Ronchin	06.12.11.81.28 / syjacquemin@numericable.fr
	Alain REMUND	10 Rue Denis Cordonnier 59950 Auby	06.64.22.15.34 / alain.remund@gmail.com

6. Dates Butoirs pour l'envoi des dossiers des sélectionnés :

A l'issue des sélectifs, les CTR ont huit jours pour transmettre les dossiers des sélectionnés à la responsable informatique des finales : **Suzie FELIX – Le Couloumé – 31320-MONTESQUIEU GUITTAUD**, qui est chargé du contrôle et de la saisie pour la préparation des finales. C'est une tâche lourde, fastidieuse et consommatrice de temps. Chacun devant prendre conscience à son niveau de l'importance de la tâche de l'autre et tout faire pour ne pas retarder celle-ci.

Les dossiers arrivant incomplets feront retour au CTR avec les inconvénients que cela implique.

Dates butoirs

Championnat de France : 13 mai 2012
Grand Prix de France : 10 juin 2012
TROPHEE par équipes : 17 juin 2012

7. Les qualificatifs :

- Pour participer au Championnat régional il faut 5 excellents sous 3 juges différents.
- Pour participer à la coupe régional il faut 3 excellents ou Très bon sous 3 juges différents.
- Pour être sélectionné au Championnat de France, il faut : 5 excellents et sur les 2 épreuves du championnat régional n'avoir qu'un maximum de 10 points de pénalités sur le cumul des 2 manches.

Grand Prix de France d'Agility :

- Pour participer au sélectif du G.P.F. il faut 3 excellents ou Très bon avec 3 juges différents.
- Pour être sélectionné à la finale du G.P.F. :

Aux cumuls des épreuves du sélectif régionale seront sélectionnés dans l'ordre du classement les concurrents qui souhaitent participer à la finale dans la limite des quotas attribués à chaque région et ayants obtenus 2 excellents ou Très Bon lors des 2 épreuves du sélectifs régionale.

8. Les Finales 2013

Hormis Le championnat de France qui se déroulera le 1^{er} et 2 juin à Auch en Pyrénées Gascogne. À ce jour nous n'avons pas reçu de candidature à l'organisation du Grand Prix de France de la SCC le 13 et 14 juillet ni pour l'organisation du Trophée par équipe programmé le 10 et 11 août. Les clubs qui souhaitent faire acte de candidature doivent en faire la demande auprès de leur régionale par le biais de leur CTR ou président de CREAC qui transmettra au responsable du groupe de travail Agility.

9. Convention et subvention

CONVENTION D'ORGANISATION ET DE GESTION D'UNE FINALE D'AGILITY.

A - CONDITIONS GÉNÉRALES :

1 - Introduction :

La présente « convention », destinée à l'organisation des grandes manifestations gérées par la Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles, a pour objectif de répondre à un besoin d'informations administratives et techniques. Les différentes modalités proposées visent essentiellement à améliorer la gestion de l'ensemble de cet événement cynophile.

Ce document peut évoluer en fonction de l'actualité de chaque discipline.

La CNEAC a nommé comme représentant CNEAC/Comité d'Organisation, pour chaque discipline le responsable du Groupe de Travail National concerné par la discipline. Il est à la disposition des organisateurs et peut les aider dans tous rouages de l'organisation des finales. Sa mission est de les accompagner dans leurs démarches.

2 – Candidature :

Première étape :

Nos différentes finales sont organisées par des canines régionales affiliées à la S.C.C. ou par un ou des clubs mandatés par la régionale.

- Les organisateurs envoient la demande officielle, signée par le Président de la Société Canine Régionale, avec les indications sur le site proposé, au responsable du Groupe de Travail concerné et au Président de la CNEAC, pour avis de la Commission.
- Sur cette demande, la Société Canine Régionale ou le club mandaté, précise la composition du « Comité d'organisation » et joint un bilan prévisionnel de la manifestation et un RIB et où sera virée la subvention d'organisation.
- L'avis favorable est soumis à l'approbation de la CNEAC. Il est adressé par courrier au Président du Comité d'organisation. Le nom du délégué CNEAC/Organisation y sera mentionné.

Deuxième étape :

- Le comité d'organisation fait parvenir toutes les indications utiles sur la manifestation au délégué CNEAC/Organisation :
 - o Plan de situation.
 - o Plan d'accès routier.
 - o Présente d'une ligne ADSL.

- Plan général du site comprenant le plan des terrains, des parkings, des stands commerciaux envisagés.
- Des photos valorisantes du site, des abords, etc.
- La liste des hôtels et campings proches.
- Et toutes indications et commentaires des responsables régionaux.

Toutes ces informations transmises par mail, seront mises en lignes sur le site de la CNEAC.

Troisième étape :

- Le délégué CNEAC/Organisation fera parvenir au comité d'organisation la liste des responsables CNEAC qui seront présentes avec les indications de leurs besoins en hôtellerie et restauration.
- Le délégué CNEAC/Organisation, présentera le cahier des charges de la manifestation qu'il fera signer. Ce cahier des charges établi pour faciliter le travail des organisateurs doit comporter les indications des structures nécessaires à la mise en place et au déroulement harmonieux de la manifestation dont le détail est mentionné dans le cahier des charges.

3 – Comité d'Organisation : Il a en charge la constitution d'une équipe capable d'assumer la répartition des tâches.

Il est composé de :

- Un Président.
- Un Secrétaire.
- Un responsable du budget.
- Des administrateurs :

Il veillera à ce que toutes les dispositions légales, administratives et techniques soient observées et que toutes les autorisations soient obtenues.

Dès la confirmation d'acceptation de la candidature :

- Le comité d'organisation s'engage à tout mettre en œuvre afin d'assurer la réussite de la manifestation conformément à la présente convention et au cahier des charges.
- Le comité d'organisation peut contacter le responsable du Groupe de travail concerné chaque fois que cela semblera nécessaire.
- À la demande du responsable du Groupe de Travail un compte-rendu lui sera transmis sur l'évolution des démarches et mise en place.

4 – Démarches Officielles effectuées par le comité d'organisation :

- Autorisation de la Direction Départementale des services Vétérinaires.
- Avoir l'accord de la société Canine Régionale.
- Déclaration à la Mairie.
- Etre en conformité avec la législation fiscale en vigueur.
- Déclaration aux services de Police ou de Gendarmerie.
- Souscription d'une assurance spécifique couvrant la manifestation.

5 – Communication et publicité effectuée par le comité d'organisation :

Entreprendre toutes les démarches publicitaires auprès des médias radios et télévisions, de la presse spécialisée et locale, des différents sites Internet : SCC – CNEAC, des Régionales, clubs, Groupe de travail et des divers sites spécialisés dans la cynophilie.

B - ORGANISATION GÉNÉRALE :

Le site : Une préférence sera donnée à un site avec tribunes, offrant une distance de trajet raisonnable pour tous les participants, avec des parties ombragées pouvant servir de parking pour les voitures des concurrents, ou pouvant offrir une zone ombragée pour les abris des chiens.

Assurance : Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles afin que les bénévoles, le personnel participant à l'organisation soient couverts par une assurance ainsi que les publics et les différents matériels et équipements.

C – MODALITÉS FINANCIÈRES :
POUR LE COMITÉ D'ORGANISATION :

Le comité d'organisation fera parvenir au secrétariat de la CNEAC le RIB ou doit être viré la subvention d'organisation de **5.000€** ainsi que le bilan prévisionnel sur lequel apparaîtra séparément l'ensemble des frais du jury.

NOTA : Le Président et le Responsable Agility CNEAC sont pris en charge par le comité d'organisation.

La totalité des excédents de la manifestation restera acquise à la régionale organisatrice ou au(x) club(s) mandaté(s) par elle.

Attention : Le personnel du Groupe de travail Grands Evénements peut être différent suivant la finale. Il faut voir avec le délégué CNEAC/Organisation qui vous donnera la liste des personnes qui seront présentes.

POUR LA CNEAC :

Les frais d'inscriptions à la finale sont adressés par les CTR, au responsable informatique de la CNEAC. Les chèques libellés à l'ordre de la SCC accompagneront les dossiers de sélection à la finale avec la disquette du sélectif.

D – IMPORTANT :

Le protocole d'ouverture et de clôture de la finale doit être à la hauteur de l'événement, allocutions, défilés, podium, hymne national, récompenses, éventuellement folklore local ou démonstration diverses dans l'attente de la remise des prix.

Le respect mutuel entre tous les acteurs, le dévouement de tous nos bénévoles, doivent participer à la réussite de la finale.

Ils offriront une image valorisante de la discipline et de la Cynophilie en général.

E – MODALITÉS D'ORGANISATION :

Le responsable du Groupe de Travail est le délégué « CNEAC/organisation » il fait parvenir aux organisateurs le «cahier des charges» de la manifestation. Ce cahier des charges est établi dans le but d'aider l'organisation.

Nota : Il est indispensable que les organisateurs travaillent en étroite collaboration avec le délégué CNEAC/Organisation.

Bon pour accord :

Le : à :

Nom signature du Président de la CNEAC ou du délégué

Nom signature du Président Sté Canine accueillante.

3.3 – CR - OBÉRYTHMÉE :

PROPOSITION INTERVENANTS STAGE OBERYTHMEE:

Roger BUONOCORE.
3882 chemin de Saint Joseph

83570 COTIGNAC
naivausky@sfr.fr
0612248155

Lucien DHERS
29 rue des vignes
85150 SAINTE FLAIVE DES LOUPS
02 ; 53 ; 88 ;91 ;37
06 ;03 ;61 ;96 ;52
lucien.dhers@voila.fr

PROPOSITION INTERVENANT CLICKER :

Annie DUCHEMIN
2 route de Saacy
77750 SAINT OUEN SUR MORIN
annieduchemin77@gmail.com
0770052750
0160238892

CHAMPIONNAT DU MONDE HEELWORK ET FREESTYLE TO MUSIC

à SALZBURG (AUTRICHE) 17 au 20 mai 2012

Le Kennel Club Autrichien vous invite au championnat du monde HTM et Freestyle qui aura lieu à Salzburg en Autriche du 18 au 20 mai 2012

Equipe nationale

Chaque pays participant peut inscrire 5 équipes chien-maître en heelwork et 5 équipes en FREESTYLE. Chaque équipe peut avoir un remplaçant préalablement nommé dans chaque discipline. Le remplaçant ne sera compétiteur que si une personne de l'équipe retire son chien de la compétition au plus tard pendant l'accueil du matin le jour de la compétition.

Les chiens doivent être en possession d'un carnet de travail ou d'une licence délivrée par un membre organisateur de la FCI ou un de ses partenaires. Tous les membres organisateurs de la FCI ou leurs partenaires sont invités à participer à l'évènement.

Programme

17 th May 2012	entraînement
18 th May 2012	Heelwork to Music
19 th May 2012	Freestyle
20 th May 2012	Finale pour les 10 meilleurs en HTM et Freestyle

Gagnant du Championnat

Ce sera le pays dont les 3 compétiteurs ayant obtenu les meilleurs scores ont également obtenu la somme des meilleurs scores depuis le 1er jour de compétition.

Il faut noter que seules les 3 équipes maître-chien ayant les meilleurs scores seront prises en compte pour trouver les gagnants par équipe.

Le gagnant en individuel sera le concurrent qui aura le meilleur score : total de la note de la prestation de qualification et la note finale.

Le terrain

La compétition aura lieu en intérieur sur moquette sur une piste bien définie. Les dimensions de la piste seront annoncées au moins 2 mois avant la compétition

Juges:

Donelda GUY, GB chef du jury
Emmy Marie SIMONSEN, DK
Petra MALA, CZ
Lieu : Exhibition Centre Salzburg - Salzburg Arena
Prix d'entrée € 42,--

Mode of payment:

Bank transfer or credit card (Visa, MC, Diners) free of charge for the recipient

Détails bancaires:

Raiffeisenkasse, Bank Code Number 32250, Account Number: 507004
IBAN: AT333225000000507004 **BIC/SWIFT:** RLNWATWWGTD
Subject: Heelwork to Music and Freestyle

Date finale d'inscription : 15th April 2012

Pour l'instant, les candidatures pour faire partie de l'Equipe de France sont au nombre de 5 avec 6 chiens ce qui représente 4 chorégraphies en FREESTYLE et 4 en HEELWORK

Il s'agit de :

- Thierry THOMAS et UBAC de la RAVINERIE Border Collie chorégraphie en HTM et en FREESTYLE.
- Roger BUONOCORE et COOKIES du domaine de JOLÉA border collie chorégraphie en FREESTYLE

- Anne-Mette RETVIC et V'SAMBI de l'enclos du royaume de STANE berger de Beauce chorégraphie en HTM
- Florence GRASSWILL et URUKAI berger belge malinois chorégraphie en HTM
- Corinne MEDAUER et VULCAIN du Domaine de JOLÉA border collie chorégraphie HTM et FREESTYLE
- FLYINGGIRL of Maranns chorégraphie en FREESTYLE.

Nous souhaiterions avoir une tenue par concurrent et coach pour représenter la France
Un contact a été pris avec Olivier ADYNS pour des joggings Equipe de France.
Nous espérons qu'il en reste car ce sont ceux de l'an passé.

DESCRIPTIF :

1 Pantalon

1Veste

1Tee-shirt

Flocage : EQUIPE DE FRANCE OBERYTHMEE

Budget : 150 euros TTC environ par personne

RÈGLEMENT HTM ET FREESTYLE CHAMPIONNAT DU MONDE :

Règles générales

- Tous les chiens doivent être inscrits dans une organisation canine approuvée par la FCI
- Tous les chiens seront sous la responsabilité de la personne qui les présente. L'organisateur ne sera pas mis en cause en cas de dommages causés par le chien ou la personne qui le présente.
- Les chiens doivent être vaccinés contre la maladie de Carré et la parvovirose. Les chiens étrangers doivent aussi être vaccinés contre la rage selon la législation autrichienne
- Tout chien né après le 1^{er} janvier 2008 et ayant les oreilles ou la queue coupées ne pourra concourir (quel que soit son pays de naissance) Cette interdiction s'applique

également pour les chiens ayant été amputés pour raisons vétérinaires même avec certificat vétérinaire.

- Interdiction à tout chien présentant des caractéristiques de race montrant de la souffrance (par exemple des chiens respirant difficilement, chiens sans poils, chiens ayant un nombre trop élevé de dents ou trop de dents manquantes)
- Les chiens doivent être âgés d'au moins 18 mois le jour de la compétition.

Sur la piste

- On ne doit rien faire qui puisse blesser le chien
- Quand le chien a fait son entrée sur la piste aucun entraînement supplémentaire n'est autorisé.
- L'équipe est sous les ordres du juge dès son entrée sur la piste jusqu'à sa sortie. Toutes les demandes des juges doivent être exécutées.

Le jugement

- La compétition sera jugée par 3 juges. Un d'Angleterre, les autres de 2 pays différents.
- Les notes des juges seront additionnées puis le total divisé par 3 – en d'autres termes, la moyenne des notes des 3 juges sera le score final.
- La décision des juges est sans appel
- Un des juges sera nommé juge principal. C'est lui qui aura le dernier mot en cas de litige.
- Dans n'importe quel cas de doute, il aura le dernier mot.

En cas d'égalité

- **HTM :**
 - Si 2 chiens ont le même nombre de points en HTM, le chien qui a obtenu le plus de points en "présentation" gagne.
 - S'il y a encore égalité, le chien qui a obtenu le plus de points en "degré de difficulté" gagne.
 - S'il y a encore égalité, le juge principal décide qui sera le vainqueur.
- **Freestyle :**
 - Si 2 chiens ont le même nombre de points en freestyle, le chien qui a obtenu le plus de points en "interprétation de la musique" gagne.
 - S'il y a encore égalité, le chien qui a obtenu le plus de points en "présentation" gagne.
 - S'il y a encore égalité, le juge principal décide qui sera le vainqueur.

Règlement de la compétition:

- Les informations sur les dimensions de la piste et l'emplacement des juges doivent être disponibles au moins 2 mois avant la compétition.
- Avant que le compétiteur et son chien ne déroulent leur chorégraphie, le concurrent doit saluer les juges soit par un salut, une révérence ou un mouvement de tête. Le chien peut faire un rapide mouvement mais cela ne doit pas prendre plus de quelques secondes.
- Le chien ne doit pas être déguisé. Un collier décoratif est autorisé. Si vous avez un doute sur ce qui est autorisé, posez la question au moment de la réunion d'information avant que la compétition ne commence.
- Le chien doit être sans laisse sur la piste.
- Aucune nourriture ni aucun jouet ne sont autorisés.
- Des accessoires peuvent être utilisés s'ils sont en rapport avec la musique et incorporés dans la chorégraphie. Le compétiteur doit s'assurer de l'aide d'une personne pour qu'elle installe les accessoires sur la piste avant la compétition.

Chiennes en chaleur

- Les chiennes en chaleur sont autorisées à concourir mais doivent être tenues éloignées de l'enceinte de la compétition jusqu'à ce que toutes les autres chorégraphies soient terminées
- Les chiennes en chaleur concourront à la fin .
- Les organisateurs doivent être informés dès que possible et pas plus tard que l'accueil du matin.

Musique :

Pour éviter des erreurs et des incompréhensions concernant la musique, voici les règles à suivre :

- La musique doit nous être envoyée en même temps que l'inscription.
- Le compétiteur doit fournir un CD avec seulement le morceau qu'il utilisera.
- Il devra également se munir d'un autre CD de dépannage en cas d'erreur sur le premier.
- S'il concourt en HTM et en FREESTYLE, il devra fournir un CD pour chaque discipline (un CD par chorégraphie)
- Si le concurrent concourt avec plusieurs chiens, un CD par chien et par discipline.
- Si la musique dépasse le temps de la chorégraphie, la musique s'arrêtera quand le concurrent aura CLAIREMENT signalé que sa chorégraphie est terminée.
- Si la musique s'arrête pendant la chorégraphie, le concurrent doit avoir l'occasion de terminer sa chorégraphie. Le Cd de remplacement peut alors être utilisé avec un nouvel équipement si besoin est et si c'est la raison de la panne. Les juges continueront la notation à partir de l'endroit où la musique s'est arrêtée.
- Si la musique s'arrête pendant la chorégraphie, le concurrent a le choix de ne pas terminer sa chorégraphie et d'être jugé seulement sur la performance accomplie avant l'arrêt de la musique.
- La longueur de la musique peut aller jusqu'à 4 minutes.

Disqualification concurrent et chien seront disqualifiés si :

- Le chien est en laisse sur la piste
- Le concurrent a de la nourriture ou un jouet sur la piste
- Le concurrent est brutal
- Le chien fait ses besoins sur la piste
- Le chien est hors contrôle sur la piste
- Le chien quitte la piste avant la fin de la chorégraphie.

Autres choses pouvant diminuer la note

- Si le chien aboie continuellement ou pendant une grande partie de la chorégraphie. Si les aboiements gênent la présentation de la chorégraphie.
- Si le concurrent manipule ou tient le chien en position ou pendant un mouvement.

Les règles du kennel club autrichien doivent être suivies.

HEELWORK TO MUSIC

La durée maximum de la chorégraphie est de 4 minutes.

Le HTM est comme son nom l'indique un « déplacement avec le chien au pied » La chorégraphie doit en compter 75%

Le chien ne doit pas s'éloigner à plus de 2 mètres du compétiteur.

HTM

Les positions :

Chien épaule droite parallèle à la jambe gauche du maître

Chien épaule gauche parallèle à la jambe droite du maître

Chien épaule droite parallèle à la jambe droite du maître faisant face au maître

Chien épaule gauche parallèle à la jambe gauche du maître faisant face au maître
Chien entre les jambes du maître, ses épaules parallèles aux jambes du maître
Devant, son côté touchant le maître
Derrière, son côté touchant le maître

Ces positions doivent être gardées en mouvement – le chien ne doit pas sauter, sautiller ou marcher en crabe pour maintenir sa position par rapport au maître.

Le corps du chien doit être droit et parallèle au maître.

Le chien doit rester en ligne pendant le HTM, seule exception les mouvements latéraux.

Le chien doit garder la même distance par rapport à son maître dans toutes les positions .

Le chien doit se déplacer dans la même direction que son maître.

Le chien doit suivre le choix de position de son maître.

FREESTYLE

La durée maximum de la chorégraphie est de 4 minutes.

Il n'y a pas d'obligation de Htm ou de mouvements spécifiques en freestyle , cependant il devra être clair pour les juges que le HTM ,« la marche au pied », ne devra pas excéder 25% de la chorégraphie

Les mouvements de HTM sont définis ci-dessus.

Les points sont accordés comme suit

Présentation – MAXIMUM : 10 points

- Complicité et coordination entre le chien et le maître – La chorégraphie doit faire apparaître clairement l'attention que les 2 partenaires se portent mutuellement, donc la complicité / coordination dans la chorégraphie sera aussi fluide que possible
- Présentation – la chorégraphie se déroule naturellement sans cassures ou arrêts, le chien et le maître sont sûrs d'eux et de leur interprétation et connaissent leur chorégraphie. Les deux font que la chorégraphie semble facile.
- Signaux – Les signaux entre le maître et le chien sont discrets et sont bien inclus afin de ne pas apporter de distractions dans la chorégraphie.
- L'attention sur le chien. La chorégraphie se déroule afin que l'attention des spectateurs se porte sur le chien ou le travail de l'équipe. Ce n'est pas le concurrent qui doit attirer l'attention.
- Montrer de la qualité – L'équipe a un certain attrait et déroule une chorégraphie qui plaît aux juges et aux spectateurs. La chorégraphie du concurrent peut être vue par une audience familiale.
- Tout autre point qui peut servir l'interprétation et le contenu de la chorégraphie .

Degré de difficulté (technique) – note maximum : 10 points

- Nombre de mouvements ou heelwork – le nombre de mouvements et le contenu de la chorégraphie conviennent à la musique – pas trop nombreux pour un temps trop court ou pas assez nombreux pour « remplir » la durée.
- Qualité et difficulté du heelwork ou des mouvements – La note sera d'autant plus élevée que le heelwork ou les mouvements sont précis, difficiles et de grande qualité.
- Chorégraphie - la chorégraphie est bâtie de telle façon que le heelwork et les mouvements n'ont pas d'arrêts brusques et sont intégrés en douceur – et la chorégraphie est faite pour concorder avec le chien et ses mouvements. La chorégraphie est variée et intéressante.
- Utilisation de la piste – Le déroulement doit se faire sur tout l'espace disponible.
- Tout autre point qui peut être pertinent pour le degré de difficulté et la technique de la chorégraphie

Musique et interprétation – NOTE MAXIMUM : 10 points

- Interprétation de la musique – La musique est interprétée. Une musique pleine d'émotion sera présentée avec émotion et calme, une musique plus puissante sera présentée avec enthousiasme et puissance.
- Si la musique comporte une histoire, la chorégraphie devra en tenir compte.
- La chorégraphie convient-elle à la musique ? La chorégraphie est en harmonie avec la musique. Tous les mouvements sont basés sur la musique et l'inspiration vient de la musique. La chorégraphie est créée et présentée afin que les mouvements du chien, ceux du maître et la musique ne fassent qu'un.
- La musique convient-elle au chien ? La musique est en accord avec la vitesse, les mouvements et l'enthousiasme du chien.
- Tout autre point qui peut être pertinent pour le degré de difficulté et la technique de la chorégraphie.

DEMANDE : Un ordinateur pour le suivi et la gestion du G.T. accepté par la commission.

3.4 – CR - FLYBALL ET FRISBEE : Pas de Proposition.

3.5 – CR - CHIENS VISITEURS :

Compte rendu et proposition du G.T. en date du 1 mars 2012.

Suppression du CAESC ou du pour l'obtention d'une licence Chien Visiteur pour les chiens ayant réussis les tests lors d'un stage Chiens visiteurs de la CNEAC :

Proposition de deux nouvelles futures formatrices :

Nous proposons deux nouvelles futures formatrices :

Mme **Michèle PLANA** qui aura juste encore un stage à Co animer avec moi pour être validée du fait de sa grande expérience dans l'activité et parce qu'elle a participé à, et organisé plusieurs stages de Chiens Visiteurs. Elle est Déléguée Régionale Chiens visiteurs pour la Régionale PYRENEES-GASCOGNE.

Mme **Adeline LATASTE** qui devra encore suivre trois formations dont la dernière avec moi pour être elle aussi validée. Elle fera en même temps son monitorat premier degré qui lui sera indispensable pour tenir le poste de formatrice Chiens Visiteurs. Elle est responsable de la section Chiens Visiteurs du club canin d'AVIGNON.

Proposition de réunion : C'est au G.T. de proposer une date pour la réunion.

Nous souhaiterions organiser cette année une réunion du GT, des formateurs et des Délégués Régionaux. Monsieur Jean-Paul PETITDIDIER a proposé, lors de la réunion du mois de janvier, de la faire au siège, à Paris. Nous souhaiterions qu'elle ait lieu en fin d'année, en novembre ou décembre. Il y aura une prise en charge pour les déplacements et les frais d'hébergements des membres du Groupe de Travail.

3.6 – CR - CHIENS D'ATTELAGE :

Compte-rendu et propositions du groupe en date du 20 février 2012.

1 Propositions :

Modification des Règlements (Conditions générales et Pointages)

Modification du Cours de Stage Moniteur de Chiens d'Attelage

Modification du schéma des obstacles (cf. fichier .pdf)

Modification de la composition du Groupe de Travail

**Fichiers inclus dans le corps du texte:
- les nouvelles informations sont en rouge**

1- Propositions :

Modification des Règlements Conditions générales

CHIENS d'ATTELAGE – Règlement CONDITIONS GENERALES

ORGANISATION

- a) L'organisateur est un Club local d'utilisation agréé par sa Société Canine Régionale. Il peut s'appuyer sur les compétences du Groupe de Travail Attelage de la CNEAC. Des démonstrations peuvent avoir lieu au cours d'expositions régionales ou nationales de la SCC dans les conditions habituelles des épreuves. Il est souhaitable d'en tenir informé le groupe de travail attelage de la CNEAC.
- b) chaque propriétaire est assuré contre les accidents et dommages que pourrait provoquer son chien par sa licence CNEAC. L'organisateur décline toute responsabilité.
- c) l'inscription par écrit doit comprendre les éléments suivants :
- nom, prénom, adresse du propriétaire et si possible téléphone
 - nom, affixe, race, sexe, taille, poids, âge du chien,
 - carnet de santé, à jour, présenté le jour du concours
 - n° de licence
 - en domaine public, les chiens de 2^{ème} catégorie devront satisfaire à la réglementation en vigueur.
- d) chaque chien inscrit aux épreuves doit être présenté au contrôle vétérinaire en entrant dans l'enceinte de la zone affectée aux concours. Le vétérinaire doit être joignable pendant la durée du concours.
- e) selon les possibilités pour les concurrents qui en feront la demande, les chariots peuvent être prêtés par la société organisatrice, par le club ou par un autre concurrent. Seul le harnais doit être celui du concurrent ou doit s'adapter facilement au chien. Le juge veillera au bon usage du matériel.
- f) Rappel: L'attelage canin est une activité exclusivement ludique ou sportive. Toute utilisation à titre onéreux, commercial, publicitaire direct ou indirect est interdite. Toutes surcharges en matériels ou personnes, autre que les éléments décoratifs pour l'épreuve d'harmonie sont également interdits. Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égal au poids du chien. Les promenades d'enfant sont interdites même lors de manifestations caritatives.
- g) Un commissaire accompagnera sur le parcours de Régularité un enfant de 10 à 16 ans pour assurer sa sécurité et celle de l'attelage pendant cette épreuve qui s'effectue en domaine public**
- h) La licence d'attelage doit être fournie lors du retrait du dossard. Elle sera récupérée à la fin du concours. Tout dossard rendu avant la fin des épreuves équivaut à un abandon du concours et n'autorise pas le candidat à postuler pour un prix ou un classement officiel.**

LES CHIENS

- a) Il existe deux catégories :
- Catégorie 1 : attelage à 1 chien
Catégorie 2 : attelage à deux chiens.
- Ils concourent dans les mêmes épreuves selon les mêmes règles
- b) Seuls peuvent participer les chiens en bonne santé et en bonne condition physique générale. L'organisation se réserve le droit de refuser un chien en cas de doute sur ses capacités à tracter.
- c) La hauteur au garrot doit être supérieure à 50 cm. Le chien doit être âgé de plus de 15 mois pour participer aux concours et à plus d'un an pour préparer le brevet.

- d) Les chiennes en chaleur passeront en dernière position à chaque épreuve.
- e) Les chiennes gestantes doivent rester à la maison
- f) Le chien qui défèque ou urine sur le terrain ou ring sera éliminé de l'épreuve
- g) Le chien qui porte un collier à pointe dans l'enceinte ou l'environnement du concours sera éliminé des 3 épreuves du concours.

HARNACHEMENT

- a) Les harnais doivent appartenir ou être adaptés au chien
- b) Les attelages en fourche, en limonière ou en laisse (collier seul) sont interdits
- c) La largeur de la sangle poitrinaire doit être supérieure à 4 cm
- d) Le harnais doit être le plus simple et le plus confortable possible pour éviter de « saucissonner » le chien. S'il y a des endroits de frottement, ils devront être protégés.
- e) Dans l'épreuve d'harmonie, il est interdit de costumer ou d'accoutrer le chien
- f) Attelage de chiens en double: il ne doit pas y avoir ni collier, ni de lien reliant les chiens au niveau des vertèbres cervicales.**

LA VOITURE OU CHARRETTE

Elle doit être solide, roulante et doit pouvoir tenir à l'arrêt. (cf. plans joints)

Les brancards pour un chien ou le timon pour deux chiens doivent permettre au chien de s'asseoir et de se coucher en restant attelé. Ils sont mobiles dans le sens vertical et pas seulement dans le sens horizontal / latéral

Le jarret campé ne doit pas toucher à l'arrière une partie de l'attelage

L'attache avant du harnais doit être positionnée pour le bien être du chien

La hauteur du col de cygne est variable en fonction de la morphologie du chien

L'avant du brancard doit être positionné au niveau de l'épaule du chien et l'arrière du brancard au dessus du genou

Les pattes ne doivent absolument pas heurter quoi que ce soit, même aux allures vives.

Le point de traction doit se situer sur l'axe principal du chariot.

Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égal au poids du chien (sachant que des études ont démontré que le chien tirait sans peine trois fois et demie son poids)

La Longueur minimale hors tout d'un attelage sera de 2,25m

(De l'extrémité de l'avant du brancard à l'aplomb externe de la roue arrière)

La Largeur minimale hors tout sera de 0,62m (extérieur des pneus ou axes de roues)

La Largeur minimale des montants parallèles du brancard sera de 50cm

CONDUCTRICE OU CONDUCTEUR

- a) Ce sera le même conducteur qui effectuera l'épreuve d'Obstacles et de Régularité **pour prétendre au classement général**

Un autre conducteur (ayant une licence d'attelage) pourra participer à l'épreuve d'Harmonie avec cet attelage.

b) Il est interdit d'utiliser un fouet, une laisse ou tout moyen agressif de commandement. Les ordres doivent être donnés sur un ton modéré et toutes violences physiques ou verbales sur un chien conduiront à l'élimination de l'épreuve.

c) Si un chien a des difficultés à tracter, il doit être immédiatement dételé

d) Les chiens attelés ne doivent jamais être laissés seuls sans surveillance.

e) A chaque fin d'épreuve, les conducteurs ne doivent pas se montrer avares d'encouragements envers leurs chiens.

LES EPREUVES D'ATTELAGE

Il y a possibilité de participer aux épreuves suivantes :

Brevet: c'est le chien qui a le Brevet, le "licencié" attelage le conduira lors de cette épreuve.

A – PARCOURS d'OBSTACLES

Il s'agit de passer une série d'obstacles dans un sens déterminé sans laisse. Les refus, hésitations ou contacts avec des éléments d'obstacles sont pénalisés. Cette épreuve n'est pas chronométrée

B - PARCOURS DE REGULARITE

Seuls les conducteurs d'Attelage inscrits à l'épreuve reconnaîtront le parcours, ils seront accompagnés s'ils le souhaitent de leur chien non attelé.

La reconnaissance s'effectuera sans montre, appareil photo ou tout autre appareil à mesurer le temps.

Un 1^{er} temps de référence sera établi dans les conditions de concours par l'Examineur lors de la validation du parcours de régularité avec l'organisateur du concours.

Un 2^{ème} temps de référence sera effectué le jour du concours avec tous les conducteurs par l'Examineur.

Le temps de référence officiel correspondra à la moyenne de ces 2 relevés et permettra ainsi aux conducteurs d'estimer le temps qu'ils pensent mettre pour effectuer ce parcours.

Tous les conducteurs donneront par écrit leur estimation avant le départ du premier concurrent

Un arrêt obligatoire de 30 seconds minimums doit se situer approximativement à mi-parcours.

Pas d'arrêt sur le parcours, pas de galop.

Le vainqueur est celui qui se rapproche le plus du temps estimé (en plus ou en moins).

Un chien mis en laisse est pénalisé et tout contact avec le chien ou la charrette est interdit.

Montres, chronos, émetteurs, téléphones ou tout appareil à mesurer le temps sont interdits.

Les commissaires présentés lors de la reconnaissance du parcours relèveront les circonstances des fautes constatées par les candidats et effectueront un compte rendu au juge à la fin de l'épreuve.

C - EPREUVE D'HARMONIE

Cette épreuve est une épreuve d'harmonie chien-attelage-conducteur.

Le conducteur doit être titulaire d'une licence d'Attelage.

L'épreuve d'Harmonie peut également être effectuée avec un attelage en double par 2 personnes qui ont concouru chacune en simple.

Le thème retenu est obligatoirement un thème où le chien a eu une utilité historique

Le thème doit être basé sur le principe suivant "chien auxiliaire de l'homme" et faire référence au passé historique

Le parcours sera effectué avec plusieurs obstacles selon les modalités prévues par ailleurs.

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS POINTAGES

CHIENS d'ATTELAGE - Règlement - POINTAGES :

1 - OBSTACLES

Les obstacles sont censés représenter les difficultés rencontrées lors de déplacements dans les siècles passés quand l'attelage était utilisé au travail.

10 obstacles sont obligatoires : dévers – slalom – tunnel – **rétrécissement avec rappel** - bascule – virage – portique – pédiluve – pas latéral – absence 30" (cf. schémas joints)

Pour tout concours, les cinq obstacles restants seront choisis par le juge.

Il s'agit de :

Accélération – virage – dévers coté opposé - 360° autour d'un point – slalom en virage – le virage à droite et gauche ou vice-versa – marche - reculé – le Huit (cf. schémas joints)

NOUVEAUX Obstacles:

Les combinaisons d'Obstacles sont possibles et considérées comme "Nouvel Obstacle" lors des Concours Régionaux (CR) et du Concours National France (CNF)

Pour le calcul des points, les points obtenus correspondent à l'addition des points acquis sur la totalité des obstacles. Le pointage se fait sur la base de 15 obstacles, ce qui fait un total maximum de $15 \times 4 = 60$ points.

La définition de l'obstacle est la suivante : Zone un mètre avant et un mètre après l'obstacle.

2 plots fixés au sol de la largeur de l'entrée et de la sortie de l'obstacle à une distance de 1m. Un marquage au sol par peinture est possible en complément.

Toute intervention du conducteur dans la zone de l'obstacle sera considérée comme un contact ou un double contact s'il y a un contact avec le chien

RUBALISES:

Deux rubalises latérales peuvent être mises pour préciser le tracé et la zone d'un obstacle

Pour le Slalom:

Modification du pointage du Slalom en concours.

- Le conducteur progresse en parallèle des piquets sans se retourner (les épaules normalement positionnées dans le sens du déplacement soit perpendiculaires à l'axe des piquets).
- Il peut effectuer le parcours de cet obstacle du côté Droit ou Gauche des piquets à sa convenance.

Pénalités : 1 point si le conducteur effectue le parcours en pénétrant dans l'obstacle dos au chien (conduite dite accompagnée)

Pénalités de 2 points si une porte est sautée (Le concurrent continue à la suivante)

- Création d'une zone d'entrée et une de sortie situées à 2,70m avec 2 piquets espacés de 1,40m.

Pour le Dévers:

Passage de l'Obstacle avec 2 roues latérales dessus côté devers

Pénalités de 4 points – autres cas de passage

Pénalités de 1 point – passage du devers avec un glissé de 1 roue

Pour le Pas latéral:

Pénalité de 4 points si le chien est en biais côté sortie

Pénalité de 1 point si le chien est en biais de l'autre côté de la sortie soit pour un premier positionnement non effectué perpendiculairement au mur et s'il y a une rectification correcte de la position sur ordre.

Pénalité de 2 points dans tous les cas si les roues reculent très légèrement

Zone d'Entrée – Sortie

Pénalité de 2 points si le chien pénètre dans cette zone identifiée et refuse l'obstacle, mais il a la possibilité de repasser cet obstacle, s'il le souhaite avec l'application de cette pénalité

Distance entre deux obstacles : 2 longueurs d'attelage ce zone à zone minimum.

Le juge détermine la configuration du parcours en fonction du terrain. A cet effet, il peut, quelques jours avant l'épreuve, demander un plan coté du terrain et son relief.

Il donne des directives aux organisateurs pour faire sur place les rectificatifs nécessaires.

a) épreuve de concours obstacle

Les épreuves "concours" seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide. Cette laisse sera confiée au commissaire de ring à l'entrée.

Les points seront les suivants par obstacle :

- 4 points aucune faute
- 3 points un contact obstacle (chien, conducteur ou attelage)
- 2 points deux contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle
- 1 point 3 contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle + un contact
- 0 point 4 contacts ou 2 refus ou 1 refus et 2 contacts
- Si le passage d'un obstacle nécessite une intervention manuelle pour débloquer l'attelage, il y aura une perte de 2 points soit le double d'un contact

- Sur un obstacle, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité de 2 points
- Entre deux obstacles, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité d'un point qui sera décomptée sur l'obstacle suivant
- L'arrêt à l'entrée de la zone reste à l'appréciation du conducteur et n'est pas pénalisé dans la mesure où le maître ne se trouve pas dans la zone des 1m avant ou après l'obstacle.

- PENALITES et BLOCAGE par Obstacle

Pas de base de temps minimale mais appréciation par l'Examineur

Pénalité de 1 point sur l'obstacle à franchir lorsque l'on exécute une boucle de repositionnement.

Pénalité de 1 point par obstacle pour des commandements donnés sur un ton immodéré ainsi que pour un nombre de commandements non exécutés ou un nombre d'arrêts excessifs dans l'obstacle

2 - PARCOURS DE REGULARITE

Les concurrents doivent respecter la législation en vigueur.

La muselière à utiliser pour les chiens de 2^{ème} catégorie sera de type "cage" et très ajourée pour permettre une bonne ventilation pendant les épreuves. Interdiction des muselières type fourreau, sac, nylon (réglable ou non)

Il est rappelé qu'il est autorisé de toucher son attelage et de féliciter son compagnon lors de la pause de 30 secondes à mi-parcours pour désaltérer et reposer le chien (**s'il le souhaite le concurrent peut prévoir la gamelle personnelle de son chien et la déposer au point d'eau lors de la reconnaissance du parcours de régularité**).

Les épreuves « concours » seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide. Celles-ci permettent de savoir si le conducteur connaît bien son chien, sa cadence et s'il a une bonne notion du temps.

Une reconnaissance du circuit est faite par le juge avec l'organisateur. Cette première reconnaissance permet de corriger éventuellement le parcours et de déterminer un temps de référence.

Le juge est seul maître du parcours qui sera en fonction du dénivelé, des difficultés du terrain ainsi que des conditions climatiques adapté pour être effectué en 20 à 30 minutes. Ce parcours doit être correctement fléché.

Une reconnaissance est ensuite effectuée par le juge et les conducteurs, accompagnés ou non de leurs chiens non attelés.

Tous les candidats donnent leur temps de parcours (minutes et secondes) avant le départ du premier concurrent.

Un top départ est donné et un top arrivé est noté. La différence donne le temps réel du parcours en minutes et secondes

Le parcours s'effectue sans laisse. Toute prise en laisse ou contact avec le chien est pénalisée de 30 secondes par prise constatée (Cette pénalité est appelée Pénalité Commissaire)

La seule prise du chien par son conducteur est autorisée en cas de situation de danger.

Le juge est secondé dans cette épreuve par deux pointeurs (départ et arrivée) équipés de montres ou chronos fiables avec minutes et secondes et de commissaires itinérants pouvant être équipés de moyens de surveillance (un compte rendu sera remis au juge en fin d'épreuve)

A mi-parcours en fonction des difficultés du parcours, un arrêt obligatoire de 30 secondes est effectué. Cet arrêt est supervisé par un commissaire et permet au chien de se désaltérer. (Point d'eau obligatoire)

Si sans raison apparente, le concurrent ne repart pas à l'issue des 30 sec, le commissaire le notera sur son compte rendu pour une éventuelle pénalité.

Maximum des points 40

Pénalités : 1 point toutes les 10 secondes d'écart (temps estimé et temps réel)

1 Pénalité Commissaire = 30 secondes soit 3 points

Principales anomalies constatables par les Commissaires:

- mise en laisse
- contact avec l'attelage ou la charrette
- arrêt non justifié ou allure de galop

Infraction Grave:

Possession pendant l'épreuve de régularité de téléphone, montre, gps, appareil photo ou tout appareil permettant de mesurer le temps.....

- La constatation de cette infraction sera sanctionnée par une élimination de l'épreuve.

(Le juge, après rapport du Commissaire ayant constaté l'infraction, informera le concurrent de son élimination)

Pour éviter la perte de maîtrise de l'attelage et les excès d'allures les concurrents réalisant un temps inférieur à 25% du temps estimé par le juge feront l'objet d'un contrôle auprès des commissaires pour déterminer si l'allure doit faire l'objet d'une pénalité. La lenteur excessive ne sera pas pénalisée.

Le juge détermine les configurations du parcours. A cet effet, en cas de prise en laisse imprévue due à un événement extérieur pouvant provoquer un risque d'accident, le conducteur devra le signaler au juge qui appréciera s'il doit ou non pénaliser cette reprise à l'attache.

Le galop est une allure interdite et dangereuse pour le chien comme pour le concurrent.

CLASSEMENT GENERAL : Celui-ci, pour tout concours, sera l'addition des points obtenus pour ces deux épreuves, en cas d'égalité de points, c'est le résultat du parcours d'obstacles qui fera la différence. La non-participation à l'épreuve d'harmonie d'un candidat entraînera son élimination du classement au concours.

Au classement général, le qualificatif

- Excellent sera attribué pour un résultat de 80 à 100 points
- Très Bon sera attribué pour un résultat de 70 à 79 points
- Bon sera attribué pour un résultat de 60 à 69 points

3 - EPREUVE D'HARMONIE

Elle n'influe pas sur le classement du concours et est elle-même soumise à un classement à part qui sera également récompensé.

Passage d'obstacles éventuellement en fonction de la configuration du terrain ou des conditions extérieures (climatiques ou autres)

Chiens en laisse ou non en fonction de l'état des attelages anciens et de la fatigue des chiens

Elle sera effectuée sur un terrain équipé de plusieurs obstacles à plat, type virages, tunnel, rétréci, slaloms... négociables par des charrettes anciennes et/ou des costumes d'apparat.

Elle permet de juger l'harmonie entre le chien et son conducteur. Les déguisements ne concernent que le conducteur et la charrette. En aucun cas, le chien ne peut être déguisé.

Le poids dans la charrette doit être raisonnable et l'ensemble de l'attelage et de l'équipement doit être au maximum égal au poids du chien

Chaque conducteur passe une épreuve d'harmonie sur quelques obstacles et dans un temps imparti de 1mn 30 à 2 minutes

Aucun thème n'est imposé. Toutefois, le déguisement devra être en rapport avec les axiomes suivants :

- utilisation historique du chien en attelage
- thème où le chien est utilisé par l'homme
- thème où le chien est auxiliaire de l'homme

MODIFICATION DU CURSUS DU STAGE MONITEUR DE CHIENS D'ATTELAGE

Accessibilité au Stage:

Moniteur d'éducation 1^{er} degré et Licence d'Attelage

Programme organisé sur deux journées :

LE BAPTEME INITIATIQUE

Présentation du matériel

- principe du plateau à quatre roues et ses variantes
- le harnais de trait, et ses variantes en fonction de la morphologie du chien
- brancards et timons (attelage de couples)

Morphologie et locomotion

- Observation de la motricité naturelle du chien afin de déterminer si le chien est préférentiellement et spontanément « tracteur » ou « propulseur »
- Appréciation de la morphologie générale et évaluer les modifications à apporter au harnachement ou au matériel. Vérifier l'absence de contraintes inutiles et d'inconfort qui nuirait à l'initiation.

Niveau de maturité et niveau d'éducation

- Apprécier le niveau d'éducation déjà acquis, une marche en laisse fluide est impérative avant toute initiation.
- Vérifier la bonne sociabilité et évaluer le caractère propre du chien. Prévoir des aides spécifiques (chien méfiant, anxieux, craintif, hyperactif, auto excitable, cabochard,.....).
- En fonction de la race et de l'âge, il est nécessaire d'évaluer la maturité physiologique et psychologique du chien.
- Tenir compte pour les chiens initiés dans d'autres disciplines, des habitudes à corriger (par exemple chien marchant aux pieds = lésions potentiellement sévères du genou chez le conducteur ; chien sauteur = danger si attelé).

L'initiation proprement dite

- Vérifier la bonne acceptation du harnais. Vérifier l'absence de « verrouillage » (le chien a appris à ne pas tirer !!)
- Pré initiation pour les chiens en propulsion dominante
- Il est nécessaire pour les chiens dont la motricité se fait essentiellement par poussée d'apprendre à se positionner correctement dans le harnais de trait.
- Cette pré initiation permet d'éviter la progression par « bondissement » lorsque le chien sera attelé et qu'il devra avancer contre la résistance de la charrette.
- Faire accepter la charrette (résistance, bruits de roulage, chaos)
- Faire accepter la contrainte latérale des brancards (courbes, demi tours)
- Faire accepter la poussée de la charrette (descentes).

Mise en pratique

Sur un chien déjà initié.

- pré initiation : apprentissage de la traction
- Désensibilisation à la charrette et aux bruits
- mise en place de la charrette: démonstration des aides latérales et de la « mise en charge » progressive sur ligne droite uniquement
- Diminution des aides latérales avec désensibilisation à la contrainte des brancards par des courbes de plus en plus serrées
- faire découvrir les différentes sensations transmises par les brancards lors du roulage, en fonction des revêtements et textures du terrain, en fonction des dénivelés (frontaux et longitudinaux)...
- Vérifier la « prise de conscience » de la charrette par le chien.

Initiation des chiens présents s'il y en a, sinon exercice de simulation avec des chiens déjà initiés (de race et de tempérament différents de préférence).

CONDUIRE UN ATTELAGE

Présentation des épreuves en attelage canin.

L'épreuve d'obstacles

Présentation des obstacles utilisés en attelage canin

- tous les obstacles s'inspirent d'obstacles naturels que les chiens, jadis, devaient franchir avec un réel « chargement » et dans le principe fondamental que le contenu de la charrette ne devait pas être perdu.

Apprentissage des obstacles

- pré apprentissage non attelé des franchissements et des ordres adéquats. En respectant un ordre logique d'apprentissage en fonction du niveau du chien. Aucun obstacle non compris, ou non appris, ne sera proposé attelé.
- les obstacles simples : trajectoires, allures, absences.
- les obstacles de franchissement : tunnel, bascule, pédiluve, portique, marche, devers.
- les obstacles complexes : reculer, dégagement latéral, slalom.

L'éducation du chien attelé

- un chien attelé ne doit ni sauter ni galoper ni jouer. (Risques de traumatismes dorsaux lombaires, et articulaires des membres).
- un chien attelé ne doit pas revenir « dans les jambes » et la marche doit tenir compte d'une distance de sécurité vis-à-vis du conducteur. (Risques ligamentaires au niveau des genoux par chocs latéraux ou frontaux des brancards).
- À l'éducation habituelle avec apprentissage des positions, il devra également apprendre la marche arrière et le pas de côté (à droite et à gauche).

L'épreuve de régularité

Principes de l'épreuve en circuit naturel.

- il ne s'agit pas d'une promenade attelée. Une parfaite connaissance du chien au travail est nécessaire pour anticiper en fonction des obstacles naturels et des conditions annexes (météo, dénivelé, contexte perturbateur) le temps que mettra le chien à effectuer le parcours.

L'épreuve artistique

Bien qu'on ne puisse pas considérer cette épreuve comme sportive, ou éducative, l'attelage canin ne pourrait exister sans référence historique. A travers cette épreuve, l'attelage moderne doit rendre hommage à la mémoire du chien auxiliaire de l'homme.

Découverte de la « difficulté »

- le conducteur prend lui-même la charrette en main, en prenant la place du chien, et découvre la difficulté que représente l'anticipation de la trajectoire de la charrette derrière le chien. Le chien d'attelage est un chien précis, attentif et soigneux. Toute précipitation, ou travail brouillon est auto sanctionné par l'attelage lui-même.
- le conducteur cède sa place à un volontaire qui sera le « chien » avec son attelage. Le maître conduit alors ce chien virtuel dans les obstacles et découvre la difficulté de la conduite elle-même et le travail de guidage indispensable à la réussite du chien. Il découvre que les fautes de son compagnon ne sont que des défauts de conduite. Tout placement imprécis, tout ordre trop tardif est auto sanctionné par l'attelage lui-même.

Conduite sur obstacle d'un chien aguerri

- Un conducteur et son chien font une démonstration d'entraînement.
- l'instructeur pointe les fautes et analyse chaque franchissement. Il commente l'erreur de conduite. Les participants proposent les corrections adéquates.
- illustration des fautes types: des chiens et des conducteurs novices.

Parcours naturel

- Parcours de régularité de 15 minutes avec commentaires des difficultés habituelles des parcours naturels et des défauts d'appréciation les plus courants.

Présentation d'une charrette décorée

- rappel des principes d'éthique, de cohérence et de fidélité à la référence historique.

LES OBSTACLES

- **Connaître la Description de chaque Obstacle ainsi que ses caractéristiques**
- **10 Obstacles Obligatoires : Dévers – slalom – tunnel – rétrécissement avec rappel - bascule – virage – portique – pédiluve – pas latéral – absence 30 secondes**
- **5 Obstacles au choix : Accélération – virage – dévers coté opposé - 360° autour d'un point – slalom en virage – le virage à droite et gauche ou vice-versa – marche - reculé – le Huit**

Combinaisons d'Obstacles

Création d'obstacle nouveau en les combinant entre eux.

Création d'un parcours

- **Relever les dimensions du terrain**
 - **Choisir les 15 obstacles retenus pour le concours**
 - **Conception du parcours**
 - **Implantation des 15 Obstacles retenus en tenant compte des contraintes de chaque obstacle**
 - **Proposition d'un enchaînement des obstacles pour un concours**
- Discussion libre – Questions des participants**
- Questionnaire à Choix Multiples (QCM de 30 questions)**

Modification du schéma des obstacles

(cf. fichier joint Attel-Obstacles-Descriptions-2012.pdf)

2. Sélectifs

Néant

3. Equipe de France

Néant

4. Divers

Néant

3.7 – CR CROSS-CANIN :

Compte-rendu et propositions du groupe en date du 1 mars 2012.

2 Proposition d'additif au règlement :

Afin d'ouvrir la discipline aux licenciés « handi ». Cette proposition est le fruit d'une réflexion commune des GT handi et Cross Canin.

2.1 Article 12 : catégorie Handi

La discipline cross canin (Cross, Marche et VTT) est accessible aux licenciés Handi, quelque soit leur classe, selon le règlement.

Cependant, les tracés pouvant être très différents selon le lieu de la course, le licencié Handi devra prendre contact avec les organisateurs. Cela permettra de prévoir avec le directeur de course les adaptations possibles en fonction de la technicité de la piste et des aptitudes physiques des concurrents Handi.

Les tracés et les distances pourront, à l'appréciation du directeur de course, différer de ceux des catégories définies au règlement.

Les organisateurs pourront prévoir une aide pour les passages difficiles à la demande du concurrent Handi.

Pour les classes 1 et 2 l'attache de traction devra être fixé à l'avant du fauteuil dans l'axe de celui ci de façon à ne pas gêner la conduite.

Pour les compétiteurs en vélo adapté, les règles prévues pour les VTT et les fauteuils sont applicables.

Les licences à la journée seront accessibles en cas de demande, sur présentation d'une carte européenne de stationnement ou d'une carte d'invalidité.

2.2 Corrections sur le règlement :

- (Article 3 : les catégories)

Elle se décompose en catégories suivantes :

Catégorie JUNIORS (15 à 17 ans)

VTT Femme Junior – VFJ

VTT Homme Junior - VHJ

ADULTES Catégorie Seniors (18 à 39 ans)

VTT Femme Senior - VFS

VTT Homme Senior - VHS

ADULTES Catégorie Vétérans (~~+50 ans~~) (+ 40 ans)

VTT Femme Vétérans – VFV

VTT Homme Vétérans – VHV

- LICENCE A LA JOURNEE

Cette licence est délivrée ponctuellement afin de permettre à des personnes non licenciées de participer à des épreuves.

Il est toutes fois maintenu la réciprocité d'acceptation des licences et d'attribution de titres sur les courses. (Pour les coureurs licenciés dans d'autres Fédérations.)

Il est souhaitable de favoriser la réciprocité »

2.3 Correction Cahier des charges GPF CC

7 – Récompenses

La CNEAC : La dotation en récompenses peut être proposée par **le Délégué CNEAC (responsable du GT Cross Canin qui fera une proposition chiffrée à la CNEAC)** elle récompensera les 3 premiers de chaque catégorie.

Le comité d'organisation : Un cadeau souvenir sera prévu pour chaque participant identifié au GPF Cross-canin de la SCC.

3. Propositions Stage Moniteur Cross-Canin (MCC)

LE MONITEUR

Il enseigne l'apprentissage de la discipline et le respect du règlement Cross Canin. Le moniteur de Cross-Canin a aussi un rôle important d'éducateur. Il est accessible et met en avant le côté humain qui est primordial pour l'accès à la compréhension. Il a pour mission de montrer les bons comportements du maître et les bonnes attitudes vis-à-vis du chien. Il est l'entraîneur qui transmet les bons gestes techniques et permet, par la progression de l'entraînement physique, d'apporter les pratiques idéales aux adhérents selon leur niveau : qu'ils soient compétiteurs ou pratiquants des sports canins en loisirs.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette formation est accessible à tout membre d'un club affilié qui souhaite communiquer son savoir et rendre service bénévolement dans son club, pour peu qu'il soit titulaire de la carte de base délivrée par la Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophile (CNEAC) ou licencié.

Le stage se déroule en un week-end. Une formation théorique et pratique de deux jours avec un examen permettant d'apprécier les connaissances et compétences. (QCM).

FORMATEURS

Les stages sont organisés dans les sociétés canines régionales, avec la participation et sous la responsabilité d'un formateur de la C.N.E.A.C. Il peut être assisté, d'un Docteur Vétérinaire pour la partie canine et/ou d'un docteur en médecine ou d'un éducateur physique pour la partie humaine.

PROGRAMME DU STAGE

Samedi matin

Accueil et présentation des stagiaires.
Présentation de la discipline
Présentation des matériels
Connaissance de la Cynophilie : (1h30)
La S.C.C. et la C.N.E.A.C. : historique, organigramme et mission.
Le règlement du Cross-Canin de la S.C.C. 1h30

Samedi après-midi

Partie vétérinaire : (2h30)
- Les bases sur le comportement canin,
- La connaissance et le développement physique du chien,
- Préparation et entraînement
- Simulation d'une séance d'entraînement dans un club. 1h00

Dimanche matin

L'alimentation, l'échauffement, l'entraînement et la récupération du chien. 1h30
Comment mettre en place une section Cross-Canin au sein du club. 0h30
Connaissance et préparation physique du coureur 1h00

Dimanche après-midi

Organisation d'une course : cahier des charges 1h00
QCM Cynophilie,
QCM discipline
QCM Vétérinaire,
QCM humain
Chaque QCM pourra comporter une trentaine de question sur l'un des domaines.

Cela permettra d'évaluer les connaissances et compétences du futur moniteur Cross Canin.

En pratique :

Les PPS sur les parties disciplines Cross-Canin et physique humains sont en cours de réalisation.

Pour la partie cynophilie : utilisations des PPS existants dans les autres stages.

Prendre contact avec le GT Formation pour finaliser les éléments

4. Divers

4.1 Choix Directeurs de Course GPF CC

Le GPF de Cross Canin de la SCC aura lieu à LONGECHENAL (38) près de GRENOBLE.

Club organisateur : CLUB CANIN COTOIS

En accord avec le Comité d'organisation le GT souhaiterait proposer comme Directeur de Course Monsieur Joël BROCH.

4.2 Propositions d'intervenants stage MCC

Roger LALLEMAND

Alain VELAY

4.3 Formulaire demande licence journée : Le GT doit modifier la demande.

Ajout sur le formulaire de demande licence journée d'une case : «handi»

4.4 Partenariat avec Fenril.fr

<http://www.fenril.fr> est un site de vente en ligne de matériel Cross-Canin.

Présent lors du GPF de Cross Canin à Blagnac il en était également l'un des sponsors.

Contact à été pris pour faire bénéficier l'ensemble des licenciés CNEAC de tarif préférentiel sur des articles permettant la pratique de la discipline Cross Canin.

En attente d'une proposition.

3.8 – CR - EDUCATION et ECOLE DU CHIOT :

ACTION DU G.T.E.

Pôles d'activité du GTE :

Le CAESC, le TAESC, l'EDUCATION CANINE FAMILIALE, dont je m'occupe personnellement et « l'Ecole du Chiot de la SCC » qui mobilise l'équipe dévouée et performante composée de Corinne MARTIN, Jean BONY, Maryvonne MAHLER et Jean-Claude NAVARRET.

Le CAESC :

103 réalisations en 2011 représentant 648 certificats attribués.

Est ouvert à tous les membres des clubs affiliés ou en stage d'affiliation, pour obtenir le label de « Bon Maître » qui finalise des mois d'apprentissage et met en valeur les capacités et les connaissances des maîtres en notions canines, en droit et devoirs des propriétaires, en connaissances civiques, législatives, et du respect de l'environnement.

Le CAESC antérieur au CSAU de la CUN représente pour la SCC et la CNEAC le témoignage de la volonté de s'impliquer de plus en plus dans la formation des propriétaires de chiens, de contribuer à une meilleure intégration du chien dans la société, dans le respect de l'animal, de l'environnement et des personnes.

Un précis « **Eléments utiles pour le CAESC** » guide pour la mise en place des séances de CAESC.

Je déplore la déviation qui est faite du CAESC en le limitant souvent à un passage obligé pour obtenir une licence sportive au détriment de son usage interne au club, permettant un

rapprochement entre le maître qui a fait la démarche de se rendre dans un club pour éduquer son chien et le moniteur qui lui consacre son savoir pour le faire progresser en éducation canine ; ce qui mériterait une préparation valorisante pour les deux parties.

LE TAESC :

11 réalisations en 2011 représentant 140 personnes accueillies sur le domaine public souvent dans le cadre de Convention Ville avec les présences d'élus sensibles à l'intégration du chien dans la ville.

L'EDUCATION FAMILIALE:

Cours sur le domaine public au sein d'une convention avec la ville pour sensibiliser les propriétaires de chiens non inscrits dans un club de bénéficier d'aide pour découvrir les bienfaits de l'Education Canine.

Bilan médiocre en 2011 ;

SEQUENCE LEGISLATIVE des CAESC et TAESC :

Une actualisation des questions/réponses de la partie législative du CAESC et TAESC est faite régulièrement.

REMARQUE :

Les Conventions avec les villes et Education Familiales marquent le pas et nécessiteraient une meilleure implication des responsables de clubs pour ne pas déserrer une place qui sera comblée avec le temps par des initiatives privées...

L'ECOLE DU CHIOT

*Naissance de l'Ecole du Chiot, à Carcassonne, en Mars 2002.

*Nous sommes concernés pour développer une meilleure image du chien, par la formation des maîtres et l'éducation des chiots.

*900 000 chiots naissent chaque année. 5000 sont inscrits à l'Ecole du Chiot, soit -1% !

*Jusqu'en 2009 l'Ecole du Chiot a stagné en représentativité promotionnelle, faute de moyens financiers, avec, cependant, l'installation des idées sur une nouvelle approche du chiot, l'élaboration d'un livret Ecole du Chiot, et la formation de moniteurs.

*La grande aventure de l'Ecole du Chiot de la SCC a démarré en 2007 et par le GTE élargi a redémarré le 19 Mars 2009 à Lunel.

*** Objectifs :**

SCC : Accroître la légitimité du chien, dès la période de croissance.

CNEAC : éduquer le chiot depuis l'acquisition jusqu'à la confirmation.

Partenaires commerciaux (Royal Canin et Eukanuba) assurer une alimentation nutritionnelle pendant la période de croissance).

***Buts du GTE :**

Promouvoir les valeurs éducatives de la CNEAC pour une action en faveur de l'Ecole du Chiot de la SCC ;

Action de relation directe avec les CTR et les Délégués en Educations canine régionaux ;

Veiller au bon déroulement des actions proposées, faire remonter les initiatives intéressantes en faveur de nos préoccupations et du chien en général.

***Résultats :**

1365 Moniteurs Ecole du Chiot formés sur le territoire depuis 2004.

377 Clubs Habilités Ecole du Chiot de la SCC.

De nombreuses cérémonies de groupe, au cours d'événements importants, ou locales, de remise de Plaques distinctives et de diplômes après la dixième leçon.

Pour l'année 2011 :

12 stages représentant 347 moniteurs et 69 clubs supplémentaires habilités,

10 actions promotionnelles avec la Société Royal Canin, une avec la société Eukanuba)

A disposition :

CD Ecole du Chiot, deux dossiers presse, diaporama du GTE de présentation adaptée au cours des stages, remaniement du livret initial Ecole du Chiot, nombreux articles de fond sur la presse canine nationale.

Propositions :

***Demande officielle de modification du stage** entérinée à la réunion du 8 Janvier 2012 des CTR pour favoriser la partie pratique et former ainsi de véritables ambassadeurs Ecole du Chiot opérationnels auprès des clubs.

***Elaboration d'une carte de France des différents clubs habilités Ecole du Chiot.**

***Enquête de perception de L'Ecole du Chiot auprès des clubs habilités** pour orienter peut être différemment notre discours.

***Mettre à disposition le Livret actualisé Ecole du Chiot.**

***Se rapprocher de la Presse féminine** très lue.

***Invitation à la promotion auprès des régionale par les Membres du GTE ou les CTR** en présentant un diaporama Ecole du Chiot au cours des réunions de calendriers.

***Répertorier les actions Ecole du Chiot publiées pour en faire un mémoire** mis à disposition sur le site de la CNEAC et sur CHIEN ONLINE.

***Mener une action auprès des clubs de Race** pour la promotion du concept Ecole du Chiot.

***Promotion auprès des SPA par les clubs locaux** pour inclure dans l'adoption d'un chiot quelques leçons gratuites et faire découvrir notre méthode éducative.

***Se rapprocher des vétérinaire en les visitant, en essayant de se faire inviter aux réunions de tour de garde,** pour :

- **Présenter le CD** Ecole du Chiot,

- **Adresser une fiche** de suivi des chiots adressés par le praticien au Club Habilité.

Conclusions :

La croisade de l'Ecole du Chiot de la SCC ne peut laisser indifférent le Ministère dont nous dépendons, les régionales canines, les associations de défense des animaux, les médias, sur l'apport de l'éducation canine précoce et rationnelle favorisant le développement comportemental harmonieux du « Membre de la Famille » qu'est devenu le chien , au fil des dernières années, pour atteindre, demain, le statut envié de « Chien Citoyen », éduqué avec un maître civilement responsable et respectueux du cadre de vie.

L'Ecole du Chiot en devenant incontournable modifiera le comportement de nos chiens, de nos maîtres, en donnant aux clubs canins une reconnaissance « d'intérêt publique ».

NOTA :

- La CNEAC souhaite que le G.T. veille à effectuer et mettre en place toutes les propositions fortes intéressantes présentées.
- Pour la carte de France école du chiot se rapprocher du GT Informatique pour établir une liaison avec le site « Grand Public ».

3.9 – CR - HANDI :

Compte rendu du Groupe de travail Handi en date du 29 février 2012

1 - Ordre du jour :

- 1. Proposition des membres du GT Handi
- 2. Propositions en commun avec le groupe de travail cross canin
- 3. Point sur les demandes de licence Handi 2012
- 4. Réflexions sur l'élargissement de la catégorie Handi aux personnes ayant un handicap mental léger
- 5. Accession aux finales Coupe de France 2012 et GPF 2012
- 6. Divers

2 - Propositions en commun avec le groupe de travail cross canin

En étroite collaboration avec le groupe de travail cross canin, nous avons souhaité l'ouverture de la catégorie Handi dans cette discipline. Nous avons donc construit en ce sens une proposition avec le GT Cross canin.

3 - Point sur les demandes de licence Handi 2012

A ce jour, nous avons reçu pour cette année 32 demandes de licence Handi toutes accompagnées du certificat médical (conservés par Mme DUTREY-PUYMIRAUD).

Classe 1 : 2 Licences (3 Licences en 2011)

Classe 2 : 1 Licence (pas de Licence en 2011)

Classe 3 : 15 Licences (10 Licences en 2011)

Classe 4 : 11 Licences (8 Licences en 2011)

Classe 5 : 3 Licences (4 Licences en 2011)

Ces demandes de licences concernent l'agility, L'obéytmée, Flyball, Le cross canin, Chien visiteur et carte de base seule.

Une demande de licence ne correspondait pas aux critères de la catégorie Handi (La personne ayant un handicap mental, aucune classe ne correspond à cette demande)

4. Réflexions sur l'élargissement de la catégorie Handi aux personnes ayant un handicap mental léger

Nous continuons nos recherches et réflexions en ce sens. Nous avons des contacts avec plusieurs personnes (Susan REKVELD, créatrice des PAWC ; des personnes intéressées par cette licence ou/et leur entourage).

5. Accession aux finales Coupe de France 2012 et GPF 2012

Comme les années précédentes, l'accession aux finales Coupe de FRANCE 2012 et GPF 2012 se fait sans passer par les sélectifs pour les licenciés Handi.

6. Divers

6.1 Obéytmée :

Nous sommes toujours en réflexion pour ce qui est de la catégorie Handi en compétition d'Obéytmée. Nous avons en projet de nous remettre en rapport avec le GT Obéytmée afin de travailler en ce sens.

6.2 Para-Agility World Cup 2012 (PAWC 2012)

Plusieurs licenciés Handi Agility nous ont dit leur projet d'aller y participer. Ces personnes doivent prendre contact avec leur Président de club ainsi que leur CTR afin d'officialiser cette demande. Ce dernier transmettra la demande du licencié Handi-Agility au GT Handi.

D'ici les mois à venir, nous vous transmettrons au comité de la CNEAC une liste des licenciés Handi Agility qui souhaitent y participer de façon à avoir votre autorisation.

Suite aux différents retours d'après compétitions.

3.10 – CR - FORMATION :

2. Liste des Formateurs :

Cette liste ne comprend que les intervenants dans les stages liés à l'éducation canine. Les intervenants des autres disciplines sont gérés par le GT concerné.

Voir la liste sous forme d'un fichier excel en pièce jointe : *formateurs11.xls*. Cette liste contient les coordonnées des formateurs et les domaines dans lesquels ils interviennent.

LISTE DES FORMATEURS EN ÉDUCATION DE LA CNEAC :

NOM	Prénom	Région	Domaine de formation
BALZER	Alexandre	Auvergne B. V.	Vétérinaire

BONY	Jean	Auvergne B. V.	MEC1, MNAT, ECH
CHEVALIER	Francis	Pays de Loire	MEC1,MEC2
CRETAL	Marie-Françoise	Limousin	MEC1, MNAT
DESHAIES	Guy	Lorraine	Toutes formations
DUBLANCHE	Guillaume	Rhône-Alpes	MEC1, MNAT, ECH
FELIX	Serge	Midi Côte-d'Azur	Toutes Formations
FILHON	Jacques	Poitou-Charentes	MEC1, ECH
FOURNIER	Roger	Rhône-Alpes	MEC1, MNAT, ECH
GARCIA	Jean-Pierre	Languedoc-Roussillon	Toutes Formations
GARCIA	Michele	Languedoc-Roussillon	Toutes formations
GORGE	Denis	Lorraine	MNAT, CLIC
LAVIAL	Michel	Picardie	MEC1, MNAT
GUERLAIS	Gilles	Pays de Loire	MEC1,MEC2, MNAT
MAHLER	Maryvonne	Pays de Loire	MEC1,MEC2,MNAT,ECH
MARTIN	Corinne	Nord	MNAT, ECH
MEDAUER	Corinne	Alsace	CLIC
NAVARRET	Jean-Claude	Pyrénées Atlantiques	MEC1,ECH
PETITDIDIER	Jean-Paul	Alsace	CNEAC, MEC1
REMION	Alain	Nord-Picardie	MEC1,MNAT,ECH
RICHARD	Sylvie	Midi Côte-d'Azur	MNAT, ECH
RICHER	Patricia	Languedoc-Roussillon	CLICKER
ROUYER	Daniel	Ile de France	MEC1,MEC2
SERVAIS	Patrick	Midi Côte-d'Azur	CLIC
TARDIF	Michele	Pays de Loire	ECH
TOURRES	Jean-Pierre	Midi Côte-d'Azur	ECH
DHERS	Lucien	Poitou Charente	CLIC, OBR.

3. Liste des domaines d'intervention :

MEC1 : moniteur en éducation canine 1^{er} degré

MEC2 : moniteur en éducation canine 2^{ème} degré

MNAT : stage méthode naturelle

Cette méthode prend parfois l'appellation de méthode éthologique. Il s'agit de la même chose sous des appellations différentes et non pas de stages différents.

ECH : moniteur école du chiot

Proposition pour 2012 : les huit heures d'intervention du vétérinaire sont supprimées pour laisser plus de place à la partie pratique et notamment la mise en place rigoureuse de la méthode naturelle. Le nouveau programme est proposé par le GT éducation. Le coût de ce stage sera ainsi moindre et on devrait pouvoir en organiser un plus grand nombre.

CLIC : initiation au clicker .

Pour cette formation, il est bon que le formateur envoie au responsable du stage un document expliquant comment charger son chien au clicker. Ce document sera envoyé aux stagiaires au moins huit jours avant le stage. Ces derniers pourront ainsi charger leur chien et tirer un meilleur bénéfice du stage. (voir document charger clicker.doc en pièce jointe)

Proposition pour 2012 : mise en place d'un stage perfectionnement. Le contenu de ce stage est en cours de réalisation.

Propositions pour 2012 :

COCHIEN : Connaissance du Chien.

Ce stage était uniquement encadré par des vétérinaires comportementalistes dont la liste était fournie par Alexandre BALZER. Il serait remplacé par un nouveau stage dans lequel interviendrait un formateur de la CNEAC et un vétérinaire. Ce stage s'intitulerait : *connaîtrechien.doc* rédigé en collaboration avec le DR BALZER. Alexandre BALZER continue à gérer la liste des vétérinaires.

Proposition d'organisation du stage « COCHIEN Connaissance du chien »

Le stage se déroule sur deux jours. Il est encadré par un formateur de la CNEAC et un vétérinaire de la CNEAC. Les deux journées peuvent être interverties, selon les disponibilités des intervenants.

Samedi : par le formateur CNEAC

Matin : 3 heures (en salle ou en extérieur)

- Les principaux comportements gênants et leur gestion dans nos clubs : résolution de certains problèmes par la méthode naturelle (certains chiens agressifs, chiens n'ayant pas de relation avec son maître, certains chiens peureux...). (1h30)
- La méthode naturelle : observation du comportement des chiens (relation entre chiens, entre chiens et humains), signaux d'apaisement ; (1h30)

Après midi : 3 heures 30 (en extérieur)

- La méthode naturelle : pratique de terrain. Précision de la méthode, exercices ludiques.

Dimanche : par le vétérinaire

Matin : 4 heures

- Comportement du chien
 - Physiologie du chien (30 min)
 - Développement comportemental du chien : de l'utérus à l'âge adulte (30 min)
 - Comportements gênants : causes et gestion médico-comportementale des cas (3h)

Après midi : 3 heures 30

- Santé du chien (2 heures)
 - Préventions des maladies : vaccination, antiparasitaire, prophylaxie sanitaire en club (45 min)
 - Pathologies courantes : bobologie, maladies virales, dysplasies coudées et hanches, piroplasmose, urgences... (1 h 15)
- Santé du chien de sport (1 heure 30)
 - Pathologies du chien de sport : atteintes musculo-squelettiques et organiques (40 min)
 - Echauffement et récupération : mise en place, efficacité et intérêt (30 min)
 - Prévention du dopage (20 min)

4. Intervention des formateurs en 2011 :

Serge FELIX nous transmettra la liste des formateurs qui ont intervenu dans les différents stages.

5. Remarques des formateurs :

- Revoir le manuel de l'éducateur pour tenir compte des évolutions en matière de connaissance du chien notamment.
- Intégrer de la pédagogie de groupe dans la formation MEC1
- Revoir certains « PowerPoint » pour mise à jour.
- Prévoir une rencontre pour harmonisation et mise en commun des connaissances et expériences acquises.

6. Projets pour 2012-2013 :

- Prévoir une journée de rencontre avec les formateurs. La date reste à définir.
- Etoffer le GT formation pour faire faces aux travaux en cours, à moins que le GT éducation puisse collaborer au travail de rédaction des supports pédagogiques.
- Finaliser le manuel Ecole du Chiot dont le GT éducation a la charge.

3.11 – CR - INFORMATIQUE :

PROPOSITIONS EN DATE DU 29 FEVRIER 2012

PROPOSITIONS :

01 – Développements de PROGESCO

Après avoir pris connaissance des propositions du G.T. concernant le développement de l'informatique, la commission remercie le G.T. pour son travail et son implication et souhaite pour l'année 2012.

NOTA : Dans l'ordre des priorités :

A - La finalisation séparée des logiciels ainsi établie:

- 1 ProGesCo AGILITY pour les concours classiques des clubs.
- 1 ProGesCo AGILITY pour les sélectifs et les finales.
- 1 ProGesCo FLYBAL.

Le pré-rapport pour les juges n'est pas nécessaire. ProGesCo fourni aux juges les statistiques de fin de concours nécessaires à l'établissement par le juge de son rapport.

B - La finalisation et la mise en place du processus informatique de gestion et mises à jour des clubs par les C.T.R avec code d'accès. Ce projet sera mis en place sur le site « Grand Public ». La sté Formalis qui s'occupe du développement et de la maintenance du Bulletin Officiel de la CNEAC établira une liaison depuis le « Magazine ».

C – La réalisation dans l'ordre :

- 1 ProGesCo TROPHEE PAR EQUIPE.
- 1 ProGesCo OBERYTHMEE.
- 1 ProGesCo CROSS-CANIN.

Il est indispensable pour l'obérythmée et le cross-canin de prendre contact avec les responsables de ces disciplines pour la préparation d'un cahier des charges d'évaluation de leurs besoins.

02 – Mise en place de FAQ pour PROGESCO

Cette proposition est à refaire suite à la finalisation des demandes : Lire A - B - C.

03 – Mise à jour des données des clubs par les CTR

Voir paragraphe : B.

04 – Gestion du nouveau site de la CNEAC : « Grand Public ».

Ce site, mis en ligne le 1er janvier 2012 conformément au calendrier défini par la CNEAC, est à vocation publique.

Il doit être tenu à jour en tant que de besoin.

NOTA : *Tenir compte des petites modifications consignées par Serge FELIX qui est le responsable vis à vis de la CNEAC des mises en lignes, vidéos, photos et textes.*

05 – Gestion des licences en site central

A revoir ultérieurement.

06 – Limitation des saisies dans PROGESCO lors des finales

Le seul moyen de limiter les erreurs de saisie est de limiter les saisies elles-mêmes.

NOTA :

Une batterie supplémentaire	58,73 euros
Un chargeur de batterie	17,95 euros
Un trépied	17,99 euros
Soit un total de	422,67 euros

Le direct est quasiment impossible, très peu de sites ayant l'ADSL haut débit.
Le plus sage est le différé (dans un minimum de temps).

QUE FILMER ?

Lors des finales AGILITY

Le samedi, une épreuve effectuée par les catégories A – B – D et les jeunes

Le dimanche, une épreuve effectuée par la catégorie C

Quelques images de l'ouverture de la manifestation, du défilé et remise des prix.

Il serait nécessaire de reconnaître le concurrent sur l'image

NOTA : Pour la mise en place sur les finales, il est prévue une réunion le vendredi vers les 18 heures au Championnat de France d'agility de :

- Gérard BELFAN.
- Christian GUILLEMARD.
- Jean-Pierre DEMETRI.
- Annie TARDY.
- Jean-Pierre GARCIA.

Jean-Pierre DEMETRI expliquera le fonctionnement et l'utilisation de ce matériel et répondra aux questions qui pourront être posées par les utilisateurs du matériel.

Pour les finales OBERYTHMEE – ATTELAGE - FLYBALL et CROSSCANIN

A étudier avec les responsables de groupes car jusqu'à ce jour très autonomes

NOTA : - Il faut se rapprocher de ces groupes de travail et leur demander leurs besoins pour évaluation.

2 - REPORTAGE PHOTOS LORS DES FINALES

Après réflexion, trop de photos en rafale...des photos sans intérêt...photos mises sur ADT avant la CNEAC...

Un stand photos professionnelles étant présent sur toutes les finales, les concurrents ont la possibilité de choisir les photos à leur convenance selon les épreuves.

NOTA : De ce fait, pour le transfert sur le blog photos CNEAC, il convient que la responsable du GT Grands Évènement Annie TARDY prenne contact avec ce professionnel, pour mettre en place le processus proposé et accepté par la commission.

3 - STAND SCC/CNEAC D'INFORMATIONS

L'organisateur devra prévoir un petit barnum avec une table et deux chaises.

- POUR LES VISITEURS

Prévoir un dépliant 3 volets (pliage accordéon)

- logos SCC –Chiens online – La maison de Loupy
- coordonnées et sites SCC/CNEAC
- présentation de toutes les disciplines CNEAC (avec photos)

Devis... **Sur la base de 500 dépliant... 180 euros HT. (VOIR POUR 1000 dépliant, Prix)**

- POUR LES COMPETITEURS

Affichage divers

- Programme de la journée
- Epreuves en cours avec détails des parcours

A développer selon demandes...

Trop de luminosité pour l'utilisation d'un rétro projecteur avec écran, mais nous pourrons présenter les posters des différentes disciplines qu'a Gérard.

Pour l'accueil du stand, il serait judicieux d'avoir un chevalet publicitaire (60 X 85) ...117 euros HT

3.13 – CR - GROUPE DE TRAVAIL JUGES :

LES JUGES :

A - Les élève-Juges :

- **Jean-Marc CHASSAGNE** : Après avoir suivi la formation 2009/2010, cet élève-juge qui a suivi un second séminaire SCC et passer l'examen en 2011, a suivi le cursus imposé par la commission et a donc effectué 6 assessorats avec 4 juges formateurs, entre Mai 2011 et ce jour.

Les observations faites par les juges formateurs concernant ses prestations font ressortir que Mr CHASSAGNE a du, dans la plupart des cas et à leurs demandes, refaire des dessins de parcours. Ces derniers ne correspondant pas à la difficulté de l'épreuve ou comportant des anomalies au règlement. Ces formateurs signalent également de petits problèmes d'adaptation aux jugements.

Cet élève-juge ayant terminé sa formation initiale, il faut déterminer des suites à donner à sa nomination.

NOTA : La CNEAC ne souhaite pas donner suite à cette demande. Serge RAFIN lui adressera un courrier.

B - LES JUGES QUALIFIÉS :

- **AGILITY** : Trois demandes de qualification m'ont été transmises. Il s'agit de juges ayant effectué le temps probatoire et ayant, à ma connaissance et aux vus de leurs prestations, accompli leur fonction avec beaucoup de sérieux. Il s'agit de :

- **Michel PERAIN**, Région BRETAGNE
- **Jacky BLANC**, Département de GIRONDE
- **Gérard GERY**, Région RHÔNE-ALPES.

- **FLYBALL** : Une demande de qualification pour la discipline Flyball. La personne postulant au poste de « juge qualifié en Flyball » est une pratiquante de la discipline, qui a officié sur une finale du Grand Prix de France et qui juge régulièrement le Flyball.

Il s'agit de : - **Jacqueline GARRIGUE**, Région Languedoc-Roussillon

C - LES CANDIDATS JUGES :

Pour 2012, onze personnes se sont portées candidates à la formation de juge en Agility.

Lors d'une première sélection, deux d'entre elles n'ont pas été retenues pour suivre cette formation et deux autres, pour des raisons pratiques, ont demandé à proroger leur formation d'une année.

Dans un deuxième temps, suite aux tests passés, deux des candidats présents n'ont pas obtenu les critères nécessaires pour continuer la formation et un troisième a été sollicité à se présenter à la formation suivante au vu de son état de santé actuel.

Madame Viviane PIGNOL suite à la deuxième session nous a fait part de son souhait de ne pas continuer la formation.

Ce sont donc trois élèves juge qui suivent actuellement les formations de juges en Agility. : Messieurs Philippe WATTECAMPS (Bourgogne) – Jacques DAYAN (Midi Côte d'Azur) et

Nicolas BOYER (Rhône-Alpes).

Compte-rendu de la formation des élèves-juges en Agility (1^{ère}. Session)

Composition du G.T. : Serge RAFIN, responsable du groupe, Jean-Pierre GARCIA, membre et secrétaire CNEAC.

Durant le week-end des 10 et 11 Février 2012 s'est déroulé (sous des températures glaciales) la première session de formation d'élèves-juges en Agility.

Les juges formateurs étaient Jean-Pierre GARCIA et Serge RAFIN, assistés de la juge qualifiée : Michèle GARCIA.

C'est l'Amicale Canine de Rochemaure et son Président Christian GUILLEMARD qui accueilleront les deux stages théoriques dans ses locaux et le premier stage pratique, lors du concours d'Agility du 11 Mars.

Les élèves initialement prévus à suivre cette formation étaient au nombre de sept.

Pour cette année, une présélection avait été instaurée et des tests de capacité ont été effectués lors de ce premier week-end de formation.

Ces tests ont été établis sur quatre critères : La connaissance du règlement Agility – La connaissance de la cynophilie française – le classement manuel et élaboration d'un compte-rendu.

Quatre élèves sont admis à suivre le cursus de juge en Agility en 2012 : Viviane PIGNOL, Jacques DAYAN de la Région MIDI-COTE D'AZUR ; Nicolas BOYER, de la Région RHÔNE-ALPES et Philippe WATTECAMPS de la Région BOURGOGNE.

L'un des sept stagiaires sera ajourné, son état physique actuel ne lui permettant pas de suivre les modules de formation dans les meilleures conditions.

La formation proposée lors de cette première session s'est portée plus particulièrement sur les connaissances du règlement d'Agility, l'exécution de dessins de parcours en conformité au règlement et la mise en place sur le terrain.

En fin de dimanche après-midi, après que les directives aient été données en préparation sessions suivantes, les stagiaires ont pu nous faire part de leur ressenti sur ces deux journées de formation.

Rendez-vous est pris pour les 25 et 26 Février pour la seconde session de formation d'élèves juge en Agility.

Demande de formation de Juges :

Nous avons également reçu une demande de candidature au poste de juge en Flyball de la part de Madame Annick PRADIER, Région Midi-Cote d'Azur. Je ne suis pas persuadé qu'une formation de juges dans cette discipline soit nécessaire actuellement.

Pour 2013, cinq personnes postulent au poste de juge en Agility. Il s'agit des personnes ayant demandé leur report de participation – Messieurs Joffrey ADYNS et Patrick DUTRON, la personne actuellement handicapée physique – Claude FRANCOIS. Aussi David DESOUBRIE, Région Nord et Vanessa IMBERT, département des Pyrénées Atlantiques.

LA FORMATION des Juges AGILITY:

Les Juges Formateurs :

Afin d'assurer la formation des élèves-juges et d'établir une répartition géographique convenable des juges formateurs, je propose de nommer de nouveaux juges formateurs pour palier les zones quelque peu dépourvues. Mes propositions iraient vers :

- **Patrick GARCON** pour la Région Picardie
- **Christophe MAHOUDEAU** pour le Département de Seine Maritime
- **Jean-Luc RICOUX** pour le Département de l'Eure

- **Michèle GARCIA** pour la Région Languedoc-Roussillon
- **Nicolas RENAUD** pour la Région Pays de Loire
- **Christian GUILLEMARD** pour la Région Rhône-Alpes

Qui iraient conforter la liste existante :

- Jean-Paul PETITDIDIER. Alsace
- Jean-Pierre GARCIA. Languedoc-Roussillon
- Francis CHEVALIER. Pays de Loire
- Serge RAFIN. Poitou Charente
- René RAUWEL. Saint Hubert du Nord
- Roger MOREAU. Poitou Charente
- Jean-Claude NAVARRET. Pyrénées Atlantique
- Daniel MEYRIEUX. Rhône-Alpes
- Serge FELIX. Pyrénées Gascogne
- Didier TIMMERMANS. Franche Comté
- Dominique DREYER. Alsace
- Jean-Luc GENOT. Midi Côte d'Azur
- David POWELL. Pyrénées Gascogne
- Christian JARLES. Bourgogne

Les documents :

Dans le cadre de l'amélioration des contrôles des élèves-juges et afin d'éviter des interprétations parfois contradictoires sur l'évaluation des critères proposés par le compte-rendu du juge formateur ; nous vous proposons d'apporter quelques changements à ce compte-rendu.

Les appréciations pourraient dorénavant faire l'objet de commentaires de la part du juge formateur, sur différents points rattachés à la fonction de juge, sans utiliser, comme précédemment, de critères d'évaluation précis comme par exemple « Acquis » « moyennement acquis » ou autre ...

Proposition d'un prochain compte rendu :

ASSESSORAT ÉLÈVE JUGE D'AGILITY

Nom de l'élève Juge d'Agility :

Nom du juge :

Date du concours : Club :

Région :

VOS COMMENTAIRES : (à expédier au coordinateur des juges avec les **premiers plans** du concours proposé.)

Sur la préparation du concours :

Contact avec le formateur :

Contact avec les organisateurs :

Votre avis sur les premiers dessins des parcours proposés :

.....

.....

Sur le planning du concours :

.....

Sur la mise en place des Parcours et le respect des niveaux :

.....

.....

.....

Sur les consignes :

- Aux personnels de terrain :

- Au commissaire aux concurrents :

- Aux chronométreurs :

- Au secrétariat informatique :

- Au secrétaire du juge :

- Aux concurrents :

Déroulement du concours :

Sur les qualités du jugement :

.....

Sur l'animation du concours :

Sur les relations avec les organisateurs :

Sur les relations avec le personnel de terrain :

Sur ses connaissances du règlement et de la cynophilie française :

.....

Sur la vérification de chaque feuille de terrain :

Déroulement de la remise des prix :

Avec les organisateurs :

Avec les concurrents :

Les Officiels:

Vos observations et remarques formulées lors de l'assessorat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date :Signature du Juge :

LE GROUPE DE TRAVAIL JUGE :

Lors de l'élaboration des commissions de la SCC et des Groupe de Travail de la CNEAC, je ne renouvellerai pas mes activités auprès des G.T « Juges » et « Grands évènements »

En accord avec mon épouse, nous avons décidé qu'à son départ à la retraite nous allons changer quelque peu notre mode de vie, nous rapprocher et apporter un peu plus d'attention à nos parents et amis.

Je ne serais donc pas candidat à un poste de responsable de Groupe de Travail auprès de la C.N.E.A.C.

Malgré tout je resterais, si le besoin s'en fait ressentir, à la disposition de la personne qui occupera le poste que je vais quitter. Je me propose de l'accompagner dans ses démarches pendant le temps que celle-ci en sentira la nécessité.

Je laisse aux membres de la commission la recherche d'une personne qui correspondra au mieux à ses attentes et qui assurera dans les meilleures conditions les tâches liées à ce poste.

Nous pourrions profiter de la période de renouvellement des commissions de la S.C.C. et des formations des groupes de travail pour valider ces démarches.

3.14 – CR QUESTIONS DIVERSES : Pas de propositions.

Rapport établi le 21 mars 2012.

Le Président de la CNEAC : Jean-Paul PETITDIDIER.

Le Secrétaire Général de la CNEAC : Jean-Pierre GARCIA.